Jean-Paul de Lascaris Castellar (1563-1657). Un Niçois grand-maître de l'ordre de Malte (1636-1657)

Anne Brogini

▶ **To cite this version:**

Anne Brogini. Jean-Paul de Lascaris Castellar (1563-1657). Un Niçois grand-maître de l'ordre de Malte (1636-1657). Nice historique, 2022, Nobles de Nice et de son Comté, XIIIe-XIXe siècles, 3-4, pp.186-215. hal-03855144

HAL Id: hal-03855144
https://hal.science/hal-03855144

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 186

Les armoiries des Lascaris (plafond du palais Lascaris, Nice).
On reconnait, derrière le blason, la croix de Malte et la couronne qui la surmonte, références directes aux liens associant les Castellar à l'Ordre et au grand-maître Jean-Paul de Lascaris.
Cliché © A. Brogini.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 187

Jean-Paul de Lascaris Castellar (1563-1657)
Un Niçois grand-maître de l'ordre de Malte (1636-1657)

Anne Brogini*

Les Lascaris de Castellar, illustre famille du comté de Nice

Les liens avec l'Ordre de Malte

Cinquante-sixième grand-maître de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, mieux connu sous le nom d'Ordre de Malte, Jean-Paul de Lascaris appartient à l'une des plus prestigieuses familles du comté de Nice, de celles qui comptent plusieurs chevaliers de Malte à l'époque moderne.

Les Lascaris, qui ont placé 34 cadets dans l'Ordre (Langue de Provence) entre le XVI^e^ siècle et le XVIII^e^ siècle[1], sont une des branches des comtes de Vintimille, issue de l'union, en 1261, du comte Guillaume-Pierre de Vintimille avec la princesse Eudoxie Lascaris, fille de l'empereur de Nicée Théodore Nikas II. C'est pourquoi leurs descendants, seigneurs de Tende et de La Brigue, vont écarteler l'aigle bicéphale de la famille des Lascaris (*d'or à l'aigle bicéphale de sable*) avec les armes des comtes de Vintimille (*de gueules au chef d'or*). Au XV^e^ siècle, une autre lignée des comtes de Vintimille, les seigneurs de Castellar, se lient par mariage aux Lascaris et adoptent le nom « Lascaris des comtes de Vintimille »[2]. À l'époque moderne, ils ajoutent une devise surmontant les armoiries des Lascaris : *Nec Me Fulgura*, qui signifie « La foudre même ne saurait m'atteindre ».

* Professeure d'histoire moderne, Université Côte d'Azur, CMMC.

[1] Un décompte des chevaliers de Malte originaires du comté de Nice et de Provence orientale a été réalisé dans le cadre d'un projet PEPS *Data Science* RENOM (*Réseaux, Espaces, NOblesses en Méditerranée*, 2018-2021), financé par la MSI (*Maison de la Modélisation, de la Simulation et des Interactions*) d'Université Côte d'Azur. Le projet était porté par Anne Brogini (CMMC), Germain Butaud (CEPAM) et Charles Bouveyron (LJAD).

[2] Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Lascaris-Vintimille », dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 124-128 ; François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique contenant l'origine et l'état actuel des premières Maisons de France, des Maisons souveraines et principales de l'Europe*, Tome VIII, Paris, imp. Antoine Boudet, 1774 ; Vittorio Angius, *Sulle famiglie nobili della monarchia di Savoia*, Turin, Tipografia di Giuseppe Cassone, 1857, tome IV, p. 49-327.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 188

Les seigneurs de Castellar, encore vassaux des comtes de Provence en 1406, reconnaissent bientôt la suzeraineté du duc de Savoie. Ainsi, en 1468, les frères Antoine et Barthélemy de Lascaris prêtent hommage au duc Amédée IX de Savoie : après avoir donné au duc la seigneurie de Castellar, ils la reprennent en fief[3]. Le fief est par la suite encore subdivisé entre les fils : en 1496, les fils d'Antoine, Honoré et Étienne de Lascaris deviennent à leur tour coseigneurs de Castellar (1/4 chacun), avec leur oncle Barthélemy (1/2 du fief)[4]. Les magistratures municipales attestent d'ailleurs plusieurs fois (en 1497, 1500, 1501 et 1508) qu'Honoré de Lascaris, premier consul de Nice, est bien « seigneur de Castellar »[5]. En 1510, les gens du village prêtent hommage à deux nouveaux Lascaris en plus d'Étienne : Gaspard, tout jeune fils d'Honoré décédé l'année précédente et encore sous la tutelle de sa mère Benoîte Giustiniani, ainsi que Louis, fils du défunt Barthélemy[6]. Pour éviter une trop grande parcellisation du fief, la famille opte parfois pour les mariages consanguins : en 1549, l'union entre Rainier de Lascaris Castellar et sa petite-cousine Honorade de Lascaris Castellar, qui nécessite une dispense de consanguinité, permet à un cadet de devenir coseigneur sans pour autant diviser le fief[7].

Castellar au début du XX[e] siècle.
Carte postale Gilletta, édition Péglion.
Nice, bibliothèque de Cessole.

Dans les années 1560, quand naît Jean-Paul de Lascaris, la famille se partage entre Nice et Castellar, et réside dans une demeure seigneuriale avec tour. L'édifice, qui a connu de nombreuses modifications au fil des siècles, et qui a été acquis par la mairie en 2000, a été largement décoré et remanié dans un style baroque à la fin du XVII[e] siècle, notamment agrémenté d'une tour-porche ornée d'une coupole en tuiles polychromes surmontées d'un lanternon. Les bases de la structure originale sont désormais difficilement identifiables, mais on peut supposer que, lorsque le jeune Jean-Paul de Lascaris y naquit et y grandit, la demeure était nettement plus austère, et vraisemblablement composée de trois corps établis autour d'une cour pavée, suffisamment grands pour loger les familles des différents coseigneurs de Castellar.

---

[3] Nicolas Ghersi, « Les archives, peu connues, des Lascaris-Vintimille au château de Santena », *Des chapelles de Sospel au château de Santena*, Menton, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, Vol. 6, 2003, p. 37, n°199, Hommage d'Antoine et Barthélemy de Lascaris à Amédée IX de Savoie, 9 mai 1468. Cet article est un inventaire analytique des archives des Vintimille-Lascaris conservées au Polo Cavouriano di Santena [*fondo* Lascaris di Ventimiglia] ; V. Angius, *Sulle famiglie nobili della monarchia di Savoia*, *op. cit*., p. 155. Voir également Anne Brogini et Germain Butaud, « Les familles nobles du pays niçois et l'ordre de Rhodes et Malte (XIV[e]-XVIII[e] siècles) », *Noblesses et Ordres Militaires. Réseaux, familles, pouvoirs, Cahiers de la Méditerranée*, 104, juin 2022, p. 73.

[4] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 39, n°239, Investiture par l'évêque de Vintimille d'Honoré et Étienne de Lascaris pour un quart du fief chacun, 3 décembre 1496.

[5] J. de Orestis de Castelnuovo, *La noblesse niçoise…, op. cit.,* p. 105.

[6] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 40, n°268, Hommage des gens de Castellar, 9 juin 1510.

[7] *Ibid.*, p. 43, n°329, Dispense de consanguinité pour le mariage de Rainier de Lascaris et Honorade de Lascaris, 20 janvier 1549.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 189

Le palais des Lascaris à Castellar au début du XX^e siècle (à gauche), en 2022 (à droite).
Carte postale Gilletta, (à gauche. Nice, bibliothèque de Cessole), cliché © A. Brogini (à droite).

Les Lascaris de Castellar apparaissent très liés à l'Ordre de Malte : en un peu plus de deux siècles, ce sont eux qui fournissent plus de la moitié des chevaliers membres de la famille Lascaris (18). En 1513, l'un des deux fondateurs de la lignée des Castellar, Barthélemy de Lascaris, marié à Bénédicte de Vintimille, place le premier d'entre eux : son fils cadet, Jean de Castellar, reçu chevalier de Rhodes le 30 décembre[8]. Quant au dernier, Jules François Guillaume Joseph Marie de Lascaris Castellar, fils du baron Charles de Lascaris et d'Hélène Marie Thérèse Caissoti de Roubion, il devient chevalier de Malte « de minorité », en tant que page du grand-maître en 1768, tandis que ses preuves de noblesse sont examinées en 1779, quand le jeune homme atteint l'âge habituel d'admission dans l'Ordre (environ 20 ans)[9].

C'est entre 1540 et 1690 que les familles niçoises ont placé le plus grand nombre de cadets dans l'Ordre de Malte[10]. Cette inflation de chevaliers est attestée par divers fonds d'archives : listes de chevaliers ; archives notariales, où des chevaliers sont évoqués comme témoins, parrains, légataires

Les entrées des nobles niçois dans l'Ordre de Malte (1480-1779).

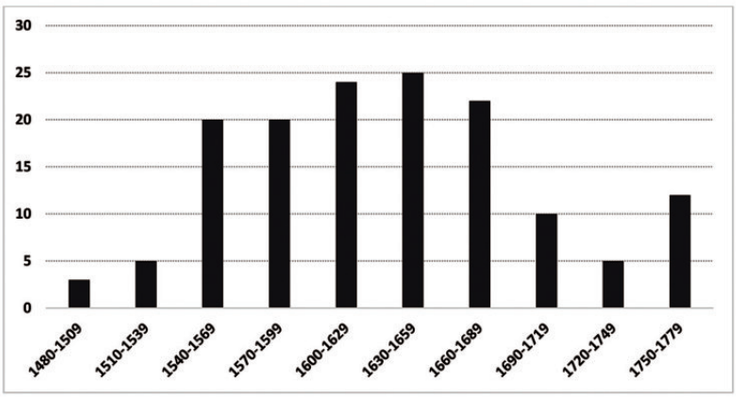

[8] Archives of the Cathedral Museum [désormais ACM], Mdina, Miscellanea 152, *Rolle des chevaliers de la Vénérable Langue de Provence*, f. 4 ; N. Ghersi, « Les archives, peu connues, des Lascaris-Vintimille… », art. cit., p. 39, n°250, Testament de Barthélemy de Lascaris Castellar devant le notaire Giovanni Rufi, 25 mai 1504, mentionnant le chevalier Jean de Lascaris comme l'un de ses fils.
[9] ACM, Miscellanea 152, ff. 32r-23v et f. 402v ; Archives Départementales des Bouches-du-Rhône [désormais AD13], 56H559-243, procès de noblesse de Jules François Guillaume Joseph Marie de Lascaris Castellar, 1779.
[10] Anne Brogini et Germain Butaud, « Les familles nobles du pays niçois et l'ordre de Rhodes et Malte... », *art. cit.*, p. 67-68.

5. Généalogie du grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar (XVI[e]-XVII[e] siècles)

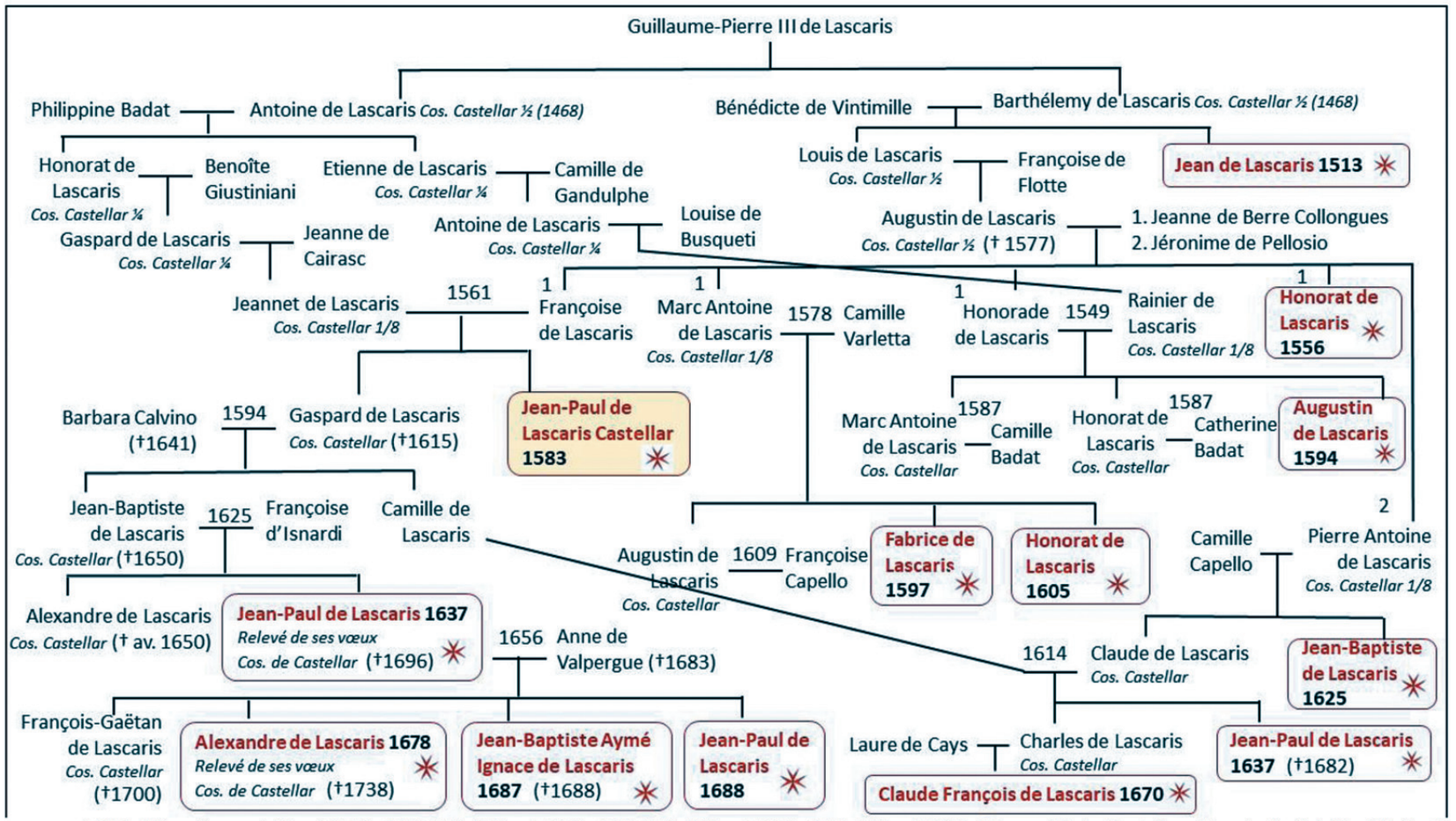

Sources : ACM, Miscellanea 152 ; AD13, 56H 559-242 ; AD13, 56H 559-243 ; AD13, 56H 101 ; AD06, Mazzo 13-1, Castellar, Tavola 8, f. 145 ; Giulio Dal Pozzo, *Imperialis gentis Lascaris genealogia,* Vérone, 1656 ; Bartolomeo Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione Militare di San Giovanni Gerosolimitano detta di Malta,* Venise, Impr. Girolamo Albrizzi, 1725 ; Vittorio Angius, *Sulle famiglie nobili della monarchia di Savoia*, Turin, Giuseppe Cassone, 1857 ; Nicolas Ghersi, « Les archives, peu connues, des Lascaris-Vintimille au château de Santena », *Des chapelles de Sospel au château de Santena*, Menton, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, 2003, p. 19-64.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 190

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 191

testamentaires ; procès de noblesse, qui servent à apporter les preuves testimoniales, puis écrites, que le futur chevalier est bien noble de nom et d'armes.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. La première consiste à assurer, à des cadets potentiellement encombrants, un débouché religieux qui leur permette également de s'illustrer dans les arts militaires. Les XVI^e^ et XVII^e^ siècles correspondent à un fort accroissement des effectifs nobiliaires, lié d'une part, à l'entrée dans le groupe des feudataires de bourgeois ayant acquis des seigneuries, et d'autre part, à une grande fécondité des familles nobles. Cette nouvelle abondance de fils cadets a trois conséquences principales sur les familles : lorsque c'est possible, l'émiettement des fiefs et le recours aux coseigneuries (qui ne suppose pas forcément un déclassement social pour les cadets, ni un affaiblissement économique pour les familles) ; les mariages consanguins ; puis, quand il est devenu matériellement impossible de subdiviser les seigneuries, le maintien des jeunes hommes dans un état de célibat religieux ou laïc. Plusieurs historiens ont ainsi observé, en France ou en Italie, cette généralisation du célibat nobiliaire[11].

Les Lascaris Castellar illustrent parfaitement ce processus : la généalogie du grand-maître Jean-Paul de Lascaris atteste à la fois de la subdivision progressive de la seigneurie de Castellar, d'alliances inter-familiales et d'un placement répété de cadets dans l'Ordre de Malte. Sur les 18 chevaliers de la branche des Castellar, 12 ont été admis entre 1556 et 1688 (soit 72%), parmi lesquels le futur grand-maître de l'Ordre de Malte.

Jean-Paul de Lascaris Castellar

Jean-Paul de Lascaris est le fils cadet du coseigneur de Castellar, Jeannet de Lascaris, qui a épousé à Castellar, le 5 février 1561, sa cousine Françoise de Lascaris, fille d'Augustin de Lascaris, également coseigneur[12]. Ils sont parents au quatrième degré de consanguinité ; si le mariage consanguin évite peut-être une parcellisation, les coseigneurs sont toujours plus nombreux, et en 1567, Jeannet n'est investi que du 1/8^ème^ de Castellar[13]. Vingt ans plus tard, en 1588[14], les coseigneurs de Castellar le sont désormais au 1/16^ème^, puis au 1/32^ème^ au début du XVII^e^ siècle[15].

Le frère aîné de Jean-Paul de Lascaris, Gaspard, devient coseigneur de Castellar à la mort de leur père Jeannet en 1603[16], après avoir épousé Barbara Calvino le 29 juillet 1594[17]. Ils auront un fils, Jean-Baptiste de Lascaris, neveu très chéri du grand-maître, et futur bâtisseur du Palais Lascaris dans le Vieux-Nice.

---

[11] Gérard Delille, *Le maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XVe-XVIIIe siècles)*, Rome-Paris, École française de Rome/Éditions de l'EHESS, 2003 ; Laurent Bourquin, « La noblesse du XVIIe siècle et ses cadets », *Dix-septième siècle*, n°249, 2010, p. 645-656 ; Michel Nassiet, « Les effectifs de la noblesse en France sous l'Ancien Régime », dans Michel Figeac, Jaroslaw Dumanowski (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècle*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme et d'Aquitaine, 2006, p. 19-43 ; M. Nassiet, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XVe-XVIe siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 55 ; Juliette Eymeoud, *Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime*, Thèse de doctorat d'histoire, EHESS, 2020, p. 106-109 ; Élie Haddad, « Cadets, branches cadettes et déclassement social dans la noblesse française d'Ancien Régime », dans Michela Barbot, Jean-François Chauvard et Stefano Levati (dir.), *L'expérience du déclassement social, France-Italie, XVIe-premier XIXe siècle*, Rome, École française de Rome, 2021, p. 62-82.

[12] AD13, 56H 101, *Chapitres depuis 1561 jusques à 1587*, f. 591v ; AD13, 56H 559-242, procès de noblesse de Jean-Baptiste Aymard Ignace de Lascaris Castellar, 1687 ; N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 43, n°344, Contrat de mariage devant le notaire Foriano Barriera, Castellar, 5 février 1561.

[13] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 44, n°353, Investiture de Jeannet de Lascaris comme coseigneur de Castellar, 31 juillet 1567.

[14] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 46, n°416, Investiture au 1/16ème de deux nouveaux frères Lascaris par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, 6 septembre 1588.

[15] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 48, n°454, Investitures de deux Lascaris Castellar au 1/32ème et au 3/32ème, 20 septembre 1612.

[16] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 47, n°436, Investiture par l'évêque de Vintimille de Gaspard de Lascaris au 1/8ème, après rachat d'un autre 1/8ème de fief à deux de ses cousins, 15 septembre 1603.

[17] AD13, 56H 559-242, procès de noblesse de Jean-Baptiste Aymard Ignace de Lascaris Castellar, 1687 (arrière-petit-fils de Gaspard de Lascaris Castellar).

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 192

Portrait du grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar.
Gravure de Laurent Cars, tirée de René de Vertot, *Histoire des Chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem*.
Paris, chez Rollain, Quillau & Dessaint, 1726.
Paris, bibliothèque nationale de France.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 193

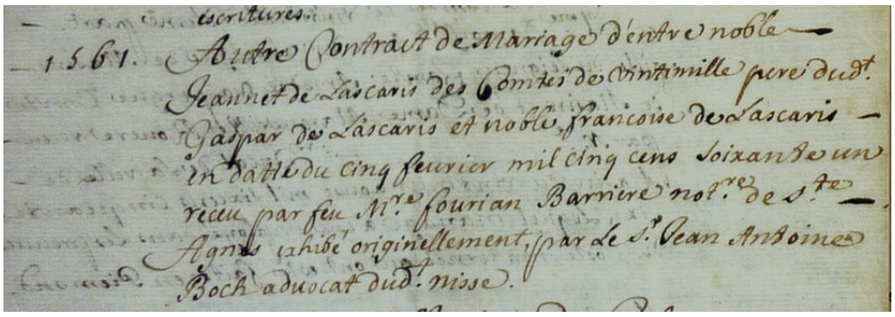

Analyse du contrat de mariage entre Jeannet de Lascaris et Françoise de Lascaris (5 février 1561).
AD13, 56H 559-242, procès de noblesse de Jean-Baptiste Aymard Ignace de Lascaris Castellar, 1687.
© Cliché A. Brogini.

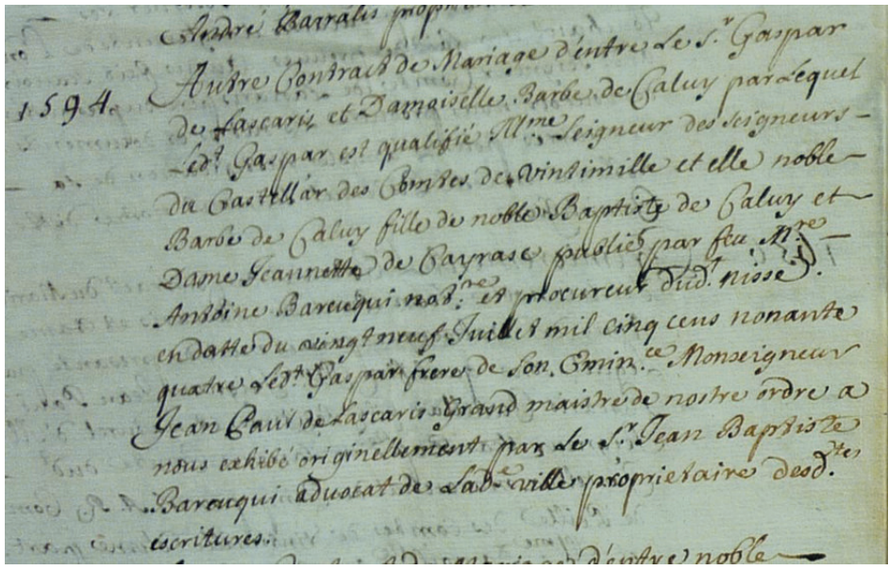

Analyse du contrat de mariage entre Gaspard de Lascaris Castellar et Barbara Calvino (29 juillet 1594).
AD13, 56H 559-242, procès de noblesse de Jean-Baptiste Aymard Ignace de Lascaris Castellar, 1687.
© Cliché A. Brogini.

En 1583, le jeune Jean-Paul de Lascaris, qui, comme c'est souvent le cas, a sans doute été voué à sa naissance à la carrière religieuse, devient chevalier de Malte. Un manuscrit, rédigé au XVII[e] siècle par un certain Gio-Battista Astria, et conservé à la Bibliothèque du chevalier de Cessole (musée Masséna, Nice), attribue à l'engagement du jeune Lascaris dans l'Ordre des raisons plutôt personnelles que familiales :

> « Jean-Paul Lascaris est aujourd'hui la principale gloire de la famille et, en quelque sorte, l'apothéose de son arbre généalogique. Ce glorieux fils d'un père fortuné montra, dès l'enfance, un cœur grand et généreux ; doté d'une nature douce, d'une allure noble et d'une insigne bonté, il témoigna, dès ses premières années, d'un penchant notable pour les armes et pour une vie retirée. Il embrassa donc un état qui lui permettait de concilier le maniement des armes et le pieux exercice des vertus chrétiennes : il prit l'habit et la croix de la Sacrée Religion de Saint-Jean de Jérusalem, afin de s'y illustrer en tant que chevalier de valeur, de vertus et de mérite »[18].

Élogieux, le texte présente Jean-Paul de Lascaris comme l'incarnation de toutes les vertus nobiliaires (la générosité, la grandeur, la valeur, la bonté, le mérite) et présente le choix d'embrasser

[18] Bibliothèque du Chevalier de Cessole (Nice), ms 3, Gio-Battista Astria, *Discorso della nobilissima famiglia de Lascaris*, p. 67.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 194

l'état de chevalier de Malte comme la réponse incontournable à une aspiration individuelle ancienne et profonde (*« il montra, dès ses primes années, un penchant avéré pour les armes et pour une vie retirée »*), faisant ainsi abstraction de l'habitude des familles nobles niçoises de placer des cadets dans l'Ordre. L'objectif du récit est évidemment de montrer la nature supérieure du grand-maître et de son lignage, quintessence de la noblesse et de la vertu chrétienne.

Le 28 avril 1583, le jeune Jean-Paul de Lascaris Castellar est officiellement admis dans l'Ordre de Malte et devient chevalier « profès » le 6 juillet[19]. Membres d'un ordre religieux-militaire, les chevaliers de Malte font en effet profession de cinq vœux : trois vœux monastiques (chasteté, pauvreté, obéissance), celui d'hospitalité (activité première de l'Ordre) et celui de guerre sainte. Les preuves de « qualité et noblesse » de Lascaris sont présentées pour validation au chapitre provincial d'Arles (prieuré de Saint-Gilles) le 7 mai 1584[20], donc un an après son admission dans l'Ordre. Le fait n'est pas rare à cette époque dans la Langue de Provence, *a fortiori* lorsque les cadets appartiennent à des lignages prestigieux : en 1568, 1569 et 1584, trois autres chevaliers (Nicolas de Villeneuve Vauclause, Gaspard de Barras La Penne et Gaspard de Villeneuve Vauclause) font également examiner leurs preuves de noblesse un an après leur admission[21].

C'est que l'admission d'un cadet dans l'Ordre suppose de se plier à l'examen de ce que l'on appelle « procès de noblesse ». Deux chevaliers (dits « commissaires aux preuves »), accompagnés d'un notaire, sont envoyés dans le lieu de vie de la famille, pour mener une enquête, afin de vérifier que le futur chevalier est bien noble « de nom et d'armes », de même que ses ancêtres paternels et maternels sur plusieurs générations (les fameux huit quartiers de noblesse). Ils interrogent six témoins, dont deux secrètement, qui attestent de la noblesse du « présenté », de ses parents et de ses aïeux. À ces preuves testimoniales, s'ajoutent différentes preuves écrites fournies par la famille : actes de baptême et de mariages, hommages de fiefs, lettres attestant de la possession de charges nobiliaires, testaments, etc. Les commissaires aux preuves ne sont généralement pas de même âge, le plus ancien faisant bénéficier son confrère de son expérience. En 1584, les preuves de Jean-Paul de Lascaris sont rassemblées par André des Martins Puyloubier, « commandeur des commanderies de Gressans et de Nice » (donc le plus âgé) et par « Jean de Villeneuve Châteauneuf chevalier dudit Ordre »[22], âgé à cette date d'une trentaine d'années, puisqu'il a été admis en 1567[23].

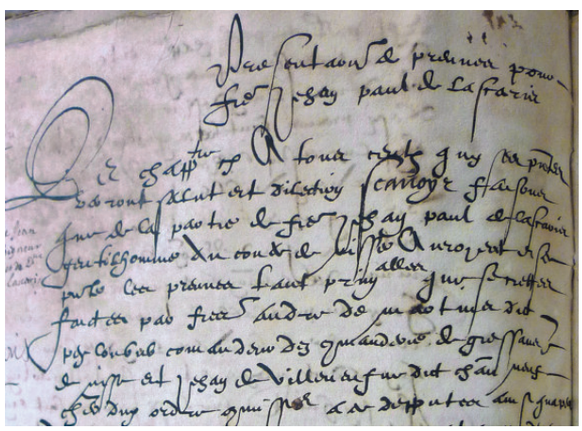

L'admission dans l'Ordre de Malte et l'examen des preuves de noblesse sont payants : à l'époque de Jean-Paul de Lascaris, la famille débourse 500 écus d'or (1 720 livres tournois) pour faire entrer un cadet, puis 50 écus d'or (172 livres tournois) pour son procès de noblesse[24].

Mention des preuves de noblesse de Jean-Paul de Lascaris Castellar.
Chapitre provincial de la Langue de Provence, 7 mai 1584.
Source : AD13, 56H 101, délibérations du chapitre provincial, Langue de Provence, 1584.
© Cliché A. Brogini.

[19] ACM, Miscellanea 152, f. 52r ; Bibliothèque Municipale [désormais BM] Avignon, ms 4933, *Liste des chevaliers de la Vénérable Langue de Provence commençant en l'année 1513*, f. 10r.
[20] AD13, 56H 101, f. 591v ; BM Aix ms 340 (R. A. 44), *État et inventaire général des archives de la Langue de Provence fait par sa délibération*, tome 1, p. 384 ; Emmanuel-Ferdinand de Grasset, *Inventaire des archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles*, Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Bouches-du-Rhône, Archives ecclésiastiques, Paris, 1873, p. 86.
[21] Anne Brogini et Germain Butaud, « Prouver sa noblesse de nom et d'armes. Fonctionnement et enjeux des procès provençaux de l'Ordre de Malte (XVe-XVIIIe siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, 97/2, 2018, p. 55 (https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02529656).
[22] AD13, 56H 101, f. 591v, rapport du chapitre provincial.
[23] ACM, Miscellanea 152, f. 75r.
[24] A. Brogini et G. Butaud, « Prouver sa noblesse de nom et d'armes… », art. cit., p. 57.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 195

Contrairement à une idée largement répandue[25], Jean-Paul de Lascaris Castellar n'est pas né en 1560. La certitude tient à plusieurs éléments. D'une part, cette date est antérieure à celle du mariage de ses parents (1561), ce qui est impossible, sachant que Jean-Paul de Lascaris est un cadet, et que son frère aîné Gaspard est né en 1562. D'autre part, il est assez improbable qu'un chevalier soit admis dans l'Ordre à un âge aussi avancé que 23 ans, âge qui aurait été celui de Jean-Paul de Lascaris s'il était né en 1560. En effet, à la fin du XVI[e] siècle, rares sont les chevaliers admis « de minorité » (12 ans)[26] ou sur le tard (après 20 ans). Dans la très grande majorité des cas, les fils de noblesse entrent dans l'Ordre à un âge moyen de 16 à 20 ans. Enfin, l'épitaphe du monument funéraire de Jean-Paul de Lascaris, situé dans l'église conventuelle Saint-Jean de La Valette, mentionne que le grand-maître est décédé le 14 août 1657, à l'âge de 94 ans : *« Obiit Die XIV Augusti Anno Domini MDCLVII Ætatis Suæ LXXXXIV »*. Il semble dès lors très vraisemblable que Jean-Paul de Lascaris soit né en 1563, dans la demeure familiale de Castellar, avant d'être peut-être baptisé à Nice.

Épitaphe et monument funéraire du grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar. Co-cathédrale Saint-Jean, La Valette (Malte).
© Clichés A. Brogini.

Un *cursus honorum* parfait

Quand Jean-Paul de Lascaris devient chevalier en 1583, l'Ordre de Malte se trouve dans une situation nettement plus prestigieuse qu'elle ne l'était quelques décennies auparavant.

Depuis la perte de Rhodes, conquise par Soliman le Magnifique en 1522, les chevaliers ont erré

[25] « Jean-Paul de Lascaris, grand-maître de l'ordre de Malte », *L'Ordre de Malte. Autour du Grand Maître Frà Jean-Paul Lascaris (1560-1657)*, Livret d'exposition, Palais Lascaris (6 juillet-29 octobre 2000), Ville de Nice – Direction de la Culture, Nice, Les Arts Graphiques, 2000, p. 73 ; Luigi Cajani, « Giovanni Paolo Lascaris », *Dizionario Biografico degli Italiani*, Volume 63, 2004 (repris par le *Centro Studi Ventimigliani* : https://sites.google.com/a/centrostudiventimigliani.com/www-centrostudiventimigliani-com/i-ventimiglia-nel-sovrano-militare-ordine-di-malta). En revanche, Pierre Gioffredo considère pour sa part que le grand-maître est plus jeune et place sa naissance en 1566, affirmant qu'il est âgé de 70 ans au moment de son élection au magistère en 1636 (Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes. Une histoire de Nice et des Alpes du sud des origines au XVII[e] siècle,* traduction et édition par Hervé Barelli, Nice, Musée des Beaux-Arts, 2007, p. 626). Vittorio Angius, qui reprend Gioffredo, soutient la même chose (V. Angius, *Sulle famiglie nobili della Monarchia di Savoia*, vol. 4, Turin, Giuseppe Cassone, 1857, p. 158).

[26] Ils sont alors pages du grand-maîtres, mais sont peu nombreux.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 196

plusieurs années en quête d'un nouveau lieu de vie. Réfugiés en péninsule italienne (1523-1527), puis à Nice (1527-1529), ils ont réclamé en vain l'aide du pape et de l'empereur Charles Quint pour reconquérir leur île perdue. L'empereur finit par leur proposer une concession en fief de l'archipel de Malte et du préside de Tripoli, point fortifié sur la côte africaine que les vice-rois de Sicile avaient conquis en 1510 et rattaché à leur royaume. Après six ans d'hésitations, au motif notamment que Malte ne leur convient pas (trop aride, trop fragile, trop à l'écart des routes maritimes), les Hospitaliers acceptent de prendre officiellement possession de leurs nouveaux biens en 1530. La cession en fief s'accompagne d'une inféodation, nouvelle pour eux, aux rois d'Espagne : désormais, l'Ordre est tenu de soutenir toutes les entreprises militaires espagnoles en Méditerranée. Pour autant, une telle obligation ne gêne pas les Hospitaliers : l'empire de Charles Quint, puis de Philippe II d'Espagne, étant en lutte ouverte contre l'empire ottoman, le soutien militaire à l'Espagne répond pleinement au vœu de guerre sainte des chevaliers qui s'illustrent, comme au temps de Rhodes, dans les batailles navales et les entreprises corsaires partout en Méditerranée.

Nouvelle description de l'isle de Malte, jadis Melita...
Gravure anonyme. Paris, Boisseau, 1645.
Paris, bibliothèque nationale de France, Ge B 1664.

De 1530 à 1551, les Hospitaliers sont partagés entre deux lieux de vie à défendre et fortifier, Malte et Tripoli. Mais le préside est conquis par les Turcs et les Barbaresques en 1551, et cette nouvelle perte résonne comme un écho douloureux de celle de Rhodes. Enfin, en 1565, Soliman le Magnifique organise l'attaque de Malte dans le but de mettre un terme aux activités maritimes des Hospitaliers. Ce siège de quatre mois, que les chevaliers soutiennent pratiquement seuls, conduits par leur grand-maître Jean de La Valette, est une victoire éclatante de l'Ordre, qui rachète les échecs précédents de Rhodes et Tripoli. C'est au lendemain du siège que les chevaliers prennent officiellement le nom d'« Ordre de Malte » et qu'ils fondent une nouvelle capitale, La Valette, baptisée du nom du grand-maître victorieux. À la fin du XVI[e] siècle, les empires des Habsbourg et des Ottomans renoncent à la lutte par la signature d'une trêve officielle en 1577 : désormais, Malte devient le foyer de la course chrétienne, un haut-lieu de vente et de rachat des butins corsaires (marchandises, esclaves), ainsi qu'un espace progressivement ouvert au commerce avec les ports chrétiens comme musulmans[27].

[27] Je me permets de renvoyer à mes travaux sur Malte au temps des chevaliers : A. Brogini, *Malte, frontière de chrétienté (1530-1670)*, Rome, BEFAR, 205, 2006 ; A. Brogini, *1565, Malte dans la tourmente. Le Grand Siège de l'île par les Turcs*, Saint-Denis, Bouchène, 2011 ; A. Brogini, *Les Hospitaliers et la mer, XIV[e]-XVIII[e] siècles*, Clermont-Ferrand, Lemme Edit, 2015 ; A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée. Le couvent des Hospitaliers dans la première modernité*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2017.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 197

En arrivant à Malte en 1583, Jean-Paul de Lascaris découvre le Grand Port, composé de quatre cités. Vittoriosa et Senglea, les plus anciennes, à l'abri de leurs murailles, entourent une petite extension urbaine sans muraille, Bormla, située en fond d'anse, là où se trouve l'essentiel des navires de l'Ordre. Face aux Trois-Cités comme on les appelle, se trouve La Valette, nouvelle résidence du couvent, cité moderne dessinée par l'architecte pontifical Francesco Laparelli et édifiée entre 1566 et 1575, harmonieuse synthèse des idéaux urbanistiques de la Renaissance (plan en damier, rues larges et droites, bâtiments décorés, perspectives monumentales, etc.).

Le port de Malte.
Valletta, cita nova di Malta... Gravure de J. Douiller. Paris, Raigniauld, [entre 1600 et 1609].
Paris, bibliothèque nationale de France, Ge DD-655.

L'Ordre étant multinational, les chevaliers sont séparés par nations (« Langues »), qui sont au nombre de sept en 1583 : trois Langues françaises (Provence, Auvergne et France), deux Langues ibériques (Castille et Portugal, Aragon), une Langue d'Allemagne et une Langue d'Italie. La huitième Langue (celle d'Angleterre) a été supprimée en 1540 par le roi Henri VIII, fondateur de l'anglicanisme. Après son débarquement, Jean-Paul de Lascaris est donc accueilli par ses confrères provençaux, tous réunis dans l'Auberge de Provence, grand bâtiment rectangulaire qui sert à la fois de dortoir et de réfectoire collectifs, ainsi que de lieu de vie et d'entrainement militaire aux chevaliers d'une même Langue. L'Auberge de Provence est située sur la *Strada Reale*, rue principale de La Valette qui conduit du Grand Fossé et de l'unique porte d'entrée de l'époque (*Porta Reale*) jusqu'au fort Saint-Elme, situé à l'autre extrémité de la cité.

Façade de l'Auberge de Provence, La Valette.
© Cliché A. Brogini.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 198

Tout chevalier désireux de progresser au sein de l'Ordre doit passer plusieurs étapes d'un *cursus honorum* qui comporte des obligations militaires, administratives, religieuses et parfois politiques, soit dans les commanderies européennes, soit au sein même du couvent. Sous le commandement d'Hugues de Loubens Verdalle (1582-1595), grand-maître de l'Ordre au moment où Lascaris est admis, une année de noviciat est instituée, conçue comme une sorte de « socialisation » de jeunes nobles progressivement intégrés à leur nouvelle vie monastique et militaire[28]. Ayant prononcé ses vœux moins de trois mois après son admission, Jean-Paul de Lascaris n'a certainement pas connu le noviciat, ou alors sur un laps de temps très court ; l'Ordre impose en effet toujours un délai de réflexion avant la profession, afin que l'engagement, sincère et mûri, ne résulte pas d'une décision fortuite. Les jeunes chevaliers doivent accomplir ensuite quatre « caravanes », qui sont des entreprises maritimes et corsaires de six mois chacune. Cette participation à la guerre sur mer doit être conduite pendant les cinq années de résidence obligatoire au couvent –qui peuvent tout-à-fait ne pas être cinq années consécutives. Avant de prétendre à une responsabilité, il faut également attester d'une ancienneté de dix ans dans l'Ordre –dont les cinq ans de résidence à Malte.

Les informations sur sa longue carrière révèlent un *cursus honorum* parfait : Jean-Paul de Lascaris semble avoir surtout résidé au couvent et avoir savamment rempli des charges de différente nature (de gestion, militaires, diplomatiques…), lui permettant de se constituer un profil polyvalent, profitable au rayonnement de son Ordre. Ainsi, dans les années 1610, il endosse des responsabilités administratives, puisqu'il est en 1615 Commissaire aux grains, et plus tard, Commissaire aux Fours de la Religion[29]. En 1622, il devient commandeur de La Favillane[30], mais s'illustre également dans les activités corsaires : nommé capitaine de galère, il part quatre fois en course au service de l'Ordre, en juillet et décembre 1625[31], en juillet 1626[32] et en février 1627[33] (ce qui correspond peut-être à ses caravanes). Dans les années 1630, il touche aux affaires diplomatiques : en 1633, il est nommé ambassadeur extraordinaire de l'Ordre auprès du roi d'Espagne[34]. Il est alors commandeur de Sainte-Eulalie, et, le 24 novembre 1634, il est promu bailli de Manosque[35].

Il n'abandonne pas pour autant l'investissement militaire, puisqu'en 1635, il paye à son Ordre, pour en accroître la puissance maritime, la construction de nouvelles galères[36]. Le fait n'est pas nouveau : depuis la fin du XVI^e^ siècle, l'Ordre recourt parfois à ses membres pour soulager son Trésor, en payant par exemple la construction d'une galère en cas de perte en mer. Avec l'essor de l'activité corsaire, l'habitude se généralise et les dons affluent[37]. Dans les années 1620-1630, plusieurs chevaliers titulaires de hautes fonctions (prieurs, baillis) créent des *Fondations pour les galères*, alimentées par leurs propres versements ou par ceux des membres de leur Langue. En 1627, le bailli de Caspe crée une Fondation pour les galères de la Langue d'Aragon, destinée à financer la construction de coques de galères[38] ; en 1631, le prieur d'Aquitaine offre 14 600 écus d'or pour faire construire un bâtiment et « pour donner exemple aux bons Religieux à faire du bien en notre dit Ordre durant leur vie »[39]. En échange de ces dons, les galères portent, outre les armes du grand-maître et de l'Ordre, celles du chevalier qui a créé une Fondation et a financé leur construction.

---

[28] A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée…, op. cit.,* p. 135.
[29] Luigi Cajani, *Dizionario Biografico degli Italiani*, Giovanni Paolo Lascaris, volume 63, 2004.
[30] Jean Raybaud, *Histoire des grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles* (1752), publié par l'abbé Nicolas, Nîmes, impr. Clavel et Chastanier, 1905, tome II, p. 204.
[31] Archives of the Order of Malta [désormais AOM], Liber Conciliorum Status 255, f. 32v, 1^er^ juillet 1625 et f. 42r, 22 décembre 1625.
[32] AOM, Liber Conciliorum Status 255, f. 60v, 28 juillet 1626.
[33] AOM, Liber Conciliorum Status 255, f. 65r, 10 février 1627.
[34] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 22v, 23 décembre 1633 ; *Codice Diplomatico del Sacro Militare Ordine Gerosolimitano oggi di Malta*, Lucques, impr. Salvatore et Giandomenico Marescandoli, 1737, p. 313-314.
[35] Bartolomeo Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione Militare di San Giovanni Gerosolimitano detta di Malta,* Venise, Impr. Girolamo Albrizzi, 1725, p. 3 ; J. Raybaud, *Histoire des grands-prieurs…*, *op. cit.*, p. 202.
[36] AOM 111, ff. 156v-161r, 16 novembre 1635.
[37] A. Brogini, *Malte, frontière de chrétienté…, op. cit.,* p. 87.
[38] AOM, Liber Conciliorum 109, f. 46r, 22 septembre 1627.
[39] AOM, Liber Conciliorum 110, f. 69r, 18 février 1631.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 199

Devenant bailli de Manosque et accédant à une haute responsabilité du couvent, Jean-Paul de Lascaris se doit donc de participer à l'effort général et d'imiter ses coreligionnaires en créant sa propre *Fondation pour les galères* en novembre 1635[40]. Il justifie sa Fondation par les mots suivants, dans un rapport présenté au Conseil de l'Ordre :

> « La Religion fait non seulement profession d'hospitalité, mais également de faire la guerre aux ennemis de la Sainte Foi Catholique et du nom chrétien, et cela, principalement sur la mer »[41].

Pour financer sa Fondation, Lascaris vend plusieurs biens qu'il possède à Malte et qu'il a acquis au fil des années, preuve qu'il vit dans une opulence financière certaine : plusieurs terrains dans le cœur de l'île, ainsi que des jardins et des maisons situées dans les cités portuaires de Bormla et Vittoriosa[42]. Les revenus servent à payer l'importation de bois, de voiles et de tous les matériaux de construction nécessaires à la construction ou à la réfection de galères par l'arsenal de Malte. Jean-Paul de Lascaris s'engage à ce que les dépenses et rentrées d'argent soient scrupuleusement notées dans un registre spécial, qui sera montré régulièrement au grand-maître[43].

Ce bel investissement financier ne reste pas sans récompense : au début de 1636, il est élu grand-prieur de Saint-Gilles[44], charge prestigieuse et étape importante, puisque plusieurs grands-prieurs de Saint-Gilles sont par la suite devenus grands-maîtres de Rhodes ou de Malte. Et c'est d'ailleurs bien ce qui se produit : après le décès d'Antoine de Paule (1623-1636), l'Ordre procède, le 14 juin 1636, à l'élection de son nouveau grand-maître, Jean-Paul de Lascaris Castellar[45]. La procédure de l'élection magistrale est alors relativement complexe, car le maître de l'Ordre n'est pas élu directement par les frères. Les sept Langues élisent d'abord chacune en leur sein un représentant : ces sept chevaliers élisent ensuite un triumvirat (trois chevaliers parmi eux), chargé de désigner, par vote, seize capitulants, eux-mêmes chargés d'élire le grand-maître. Enfermés dans une pièce sans aucun contact avec l'extérieur, les capitulants prennent librement la parole pour s'exprimer, débattre et faire connaître les mérites et démérites des candidats envisagés[46]. Tant que le choix n'est pas fixé, et quelle que soit la durée des débats, ils n'ont droit qu'à un seul repas par jour, ce qui permet de hâter la décision finale ! Le 21 juin 1636, le grand-maître Lascaris, nouvellement élu, prend officiellement possession des îles de Malte et de Gozo, et s'installe dans son nouveau Palais à La Valette[47].

Le Palais Magistral, La Valette. Façade extérieure et cour intérieure. © Clichés A. Brogini.

[40] La Fondation durera de 1635 à 1659, date à laquelle elle est incorporée au Trésor de l'Ordre, faute de revenus suffisants (B. Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione*..., II, *op. cit.*, p. 193).
[41] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 157v.
[42] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 158r-159v.
[43] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 160r.
[44] Jean Raybaud, *Histoire des Grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, 1901, p. 203-204.
[45] AOM, Liber Conciliorum 111, ff. 219r-222v, 14 juin 1636.
[46] A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée..., op. cit*., p. 225.
[47] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 229r, 21 juin 1636.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 200

La dignité magistrale permettant de joindre ses armes à celles de la Religion, le nouveau blason du grand-maître Lascaris est écartelé, aux 1 et 4, de l'Ordre de Malte (*de gueules à la croix d'argent*) et aux 2 et 3 de celles des Lascaris (*d'or à l'aigle bicéphale de sable, becquée, membrée et couronnée sur les deux têtes d'or*). Le blason est surmonté de la couronne du pouvoir magistral.

Les armoiries du grand-maître, monument funéraire de Jean-Paul de Lascaris Castellar (co-cathédrale de Saint-Jean, La Valette).
© Cliché A. Brogini.

Un important investissement militaire

La fortification de Malte

L'arrivée au pouvoir de Jean-Paul de Lascaris en 1636 coïncide à Malte avec une brusque hantise des Hospitaliers concernant le danger turc en Méditerranée occidentale. Il est vrai que l'empire ottoman conserve à cette époque une puissance navale remarquable, et une nocivité certaine à l'encontre des littoraux chrétiens, notamment grâce au dynamisme de la course des Régences barbaresques

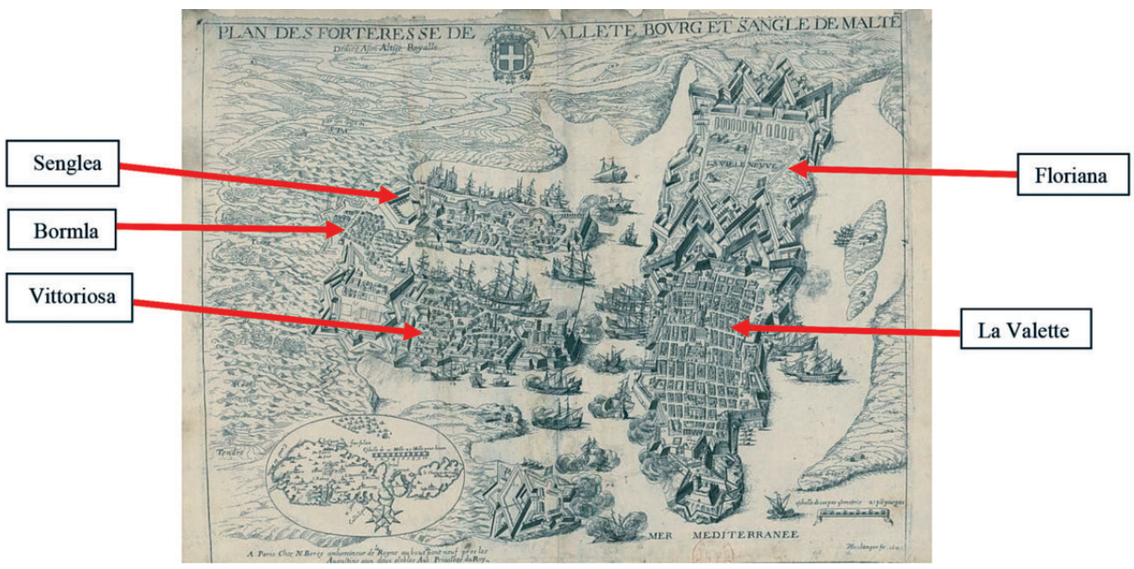

Plan des forteresses portuaires.
Plan des forteresse [sic] *de Vallete , Bourg et Sangle de Malte...* Gravure de Jen Boulanger. Paris, N. Berey, 1645.
Paris, bibliothèque nationale de France, Ge C-2362.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 201

d'Alger, Tunis et Tripoli qui lui sont inféodées. Toutefois, le péril turc n'a plus l'intensité du siècle précédent et ne peut raisonnablement susciter l'appréhension d'un nouvel assaut contre Malte. Pour autant, le magistère de Jean-Paul de Lascaris correspond à une importante mise en défense de l'archipel maltais.

En décembre 1635, le Conseil de l'Ordre a approuvé l'édification d'une nouvelle enceinte fortifiée en avant de La Valette, supervisée par un ingénieur italien envoyé par le pape, Floriani[48]. Le coût très élevé des fortifications bastionnées suspend un temps les travaux au début de l'été 1636, mais le grand-maître Lascaris fait poursuivre les travaux . En septembre, Floriani, satisfait, regagne Rome, tandis que la muraille est baptisée *Floriana*, en hommage à son ingénieur[49]. Elle est entièrement achevée en 1645[50]. Le vaste terrain délimité par la *Floriana* sert à la fois de zone d'entrainement militaire aux chevaliers et d'espace de défense en cas d'attaque contre La Valette. Au fil des années, le terrain est rapidement bâti de palais, d'habitations, d'établissements religieux, et devient, au second XVII^{e} siècle, la quatrième cité portuaire, Floriana.

Tour de guet littorale, Ghain Tuffieha, Malte, 1637.
© Cliché A. Brogini.

Lascaris se préoccupe aussi de la mise en défense des Trois-Cités, situées en face de La Valette : si Vittoriosa et Senglea sont abritées depuis le XVI^{e} siècle par des remparts, la populeuse Bormla n'est pas protégée. Les Trois-Cités regroupent près de 9 000 habitants, soit un peu plus que la population de La Valette, estimée à 8 600 en 1632[51]. Un nouvel ingénieur pontifical, Firenzuola, se rend à Malte en 1638 et propose à l'Ordre un projet de fortification : pour un prix total estimé à 70 000 écus, le rempart enserrera les Trois-Cités et sera édifié sur la colline Santa Margherita qui surplombe Bormla[52]. Contrairement à la *Floriana*, essentiellement payée par la population et le clergé maltais, le financement de la nouvelle muraille est prélevé sur les commanderies de l'Ordre, pour éviter des contestations populaires. Les travaux débutent en janvier 1639[53]. La fortification s'avère vite plus coûteuse que prévu et en mai 1639, le grand-maître et son Conseil sont contraint d'exiger le prélèvement, sur les commanderies européennes, de 122 000 écus supplémentaires[54]. Mais le gouffre financier ne cesse de se creuser : entre 1640 et 1645, ce sont 260 000 écus supplémentaires qui sont empruntés, frappés par l'Hôtel de la Monnaie (le grand-maître a pouvoir de battre monnaie), ou bien taxés sur les commanderies et la population maltaise. En tout, la *Santa-Margherita* a coûté 452 000 écus. La démesure des fonds oblige le couvent à suspendre les travaux en 1645, alors que la muraille n'est bâtie qu'aux deux-tiers ; elle sera terminée au tout début du XVIII^{e} siècle.

[48] Biblioteca Apostolica Vaticana [désormais BAV], *Barberiniani Latini*, ms 6697, f. 73r, Lettre de Floriani au cardinal Barberini, 27 décembre 1635.
[49] A. Brogini, *Malte, frontière de chrétienté…, op. cit*., p. 522.
[50] AOM, Liber Conciliorum Status 257, f. 194r, 7 février 1645.
[51] A. Brogini, *Malte, frontière de chrétienté…, op. cit*., p. 525.
[52] AOM, Liber Conciliorum Status 256, f. 182r, 2 décembre 1638.
[53] AOM, Liber Conciliorum Status 257, f. 4r, 12 janvier 1639.
[54] AOM, Liber Conciliorum Status 257, f. 14r, 16 mai 1639.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 202

En plus de la protection portuaire, le grand-maître Lascaris relance une politique de mise en défense générale de l'île, par l'édification de plusieurs tours de guet littorales, destinées à protéger des incursions corsaires. Sept premières tours avaient été bâties à l'extrême fin du XVI[e] et dans les premières années du XVII[e] siècle. Jean-Paul de Lascaris Castellar en fait édifier sept nouvelles, toutes financées par le Commun Trésor de l'Ordre[55]. Trois d'entre elles assurent la protection du littoral méridional de Malte : Ghain Tuffieha et Lippija (1637), ainsi que Wied iz-Zurrieq (1647), située à faible distance du *casal* (village) Zurrieq. La tour San Giorgio (1637) surveille la baie de Saint-Julien, non loin du Grand Port, tandis que la Tour Nadur, située plus au cœur de l'île, assure une protection à Mdina et Rabat. La Santa Agata (1649) surplombe la baie de Mellieha et aide à surveiller les mouvements des navires dans le canal de Malte, en lien avec la tour de l'îlot de Comino et avec celle de Dwejra (1652) érigée à Gozo.

Tour de guet littorale, Dwejra, Gozo, 1652.
© Cliché A. Brogini.

La participation à la guerre de Candie

Non seulement le grand-maître Lascaris a largement contribué à la défense de son fief, mais il investit une grande partie des forces militaires de l'Ordre dans la guerre de Candie. Cette dernière oppose durant vingt-cinq ans (1645-1669) l'empire ottoman à la République de Venise, soutenue régulièrement par l'Ordre de Malte, épisodiquement par le pape et exceptionnellement par les rois d'Espagne et de France. La conquête de la Crète revêt pour les Turcs une importance stratégique : depuis le XVI[e] siècle, ils conduisent une politique d'unification du Levant sous leur seule autorité, destinée à purger les eaux orientales de la présence latine, et qui s'est concrétisée par la prise de Rhodes (1522), celle de Chio (1566) et celle de Chypre (1570). La conquête de Candie contribuerait également à contrer la course des Hospitaliers : en effet, sous autorité vénitienne, l'île sert régulièrement de halte aux chevaliers et aux corsaires maltais, pour le ravitaillement en nourriture et eau douce.

D'emblée, le grand-maître Lascaris engage l'Ordre aux côtés de Venise, justifiant sa décision dans ces termes :

> « c'est pour le bénéfice de toute la chrétienté que nous nous opposons aux progrès de notre ennemi commun et que nous envoyons nos galères »[56].

Le rapport adressé par Jean-Paul de Lascaris au vice-roi de Sicile s'achève avec panache : dans l'éventualité d'une alliance des puissances chrétiennes, la flotte de Malte est à leur service « pour mener la guerre habituelle et perpétuelle contre les Infidèles »[57]. Les rêves de croisade de

[55] AOM, Liber Conciliorum Status 260, f. 63v, 28 octobre 1659.
[56] AOM, Liber Conciliorum Status 258, f. 31v, 20 juillet 1645.
[57] AOM, Liber Conciliorum Status 258, f. 31v.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 203

Lascaris trouvent cependant peu d'écho en Europe ; en 1645, le temps est moins à la guerre sainte qu'aux conflits géopolitiques entre les États, qui cherchent chacun à s'affirmer sur la scène internationale. Aucune puissance européenne, à l'exception du Saint-Siège, ne répond à l'appel du grand-maître, qui ne cache pas sa déception et son amertume dans une lettre qu'il adresse au pape, le 2 janvier 1646 :

> « Pour constituer une armada considérable qui permettrait de s'opposer en n'importe quel lieu qu'attaquerait l'ennemi, il faudrait que la paix universelle règne entre les Princes chrétiens…
>
> Sa Sainteté ne pourrait-elle pas agir, par le biais de ses nonces, pour négocier une trêve, au moins en Méditerranée, entre les deux Couronnes de France et d'Espagne, en leur remontrant le péril dans lequel se trouve le christianisme, entièrement démuni ?… »[58].

La supplique reste lettre morte et, à partir de 1647, le grand-maître semble se résigner à incarner seul le soutien militaire à Venise et à la Crète. Durant tout le magistère de Lascaris, la flotte de l'Ordre se met au service de la République et conduit sans relâche une guerre ouverte contre les Ottomans. Chaque année, entre la fin du printemps et le milieu de l'été, l'escadre des galères de Malte quitte l'île pour Messine, où l'attend souvent la flotte pontificale et exceptionnellement celle d'une autre puissance chrétienne, avant de faire voile vers l'île de Cirigo, où elle se place sous l'autorité de Venise ; de là, la flotte gagne le Levant où elle peut soit débarquer des soldats en Crète pour soutenir la résistance vénitienne, soit se battre sur mer et pratiquer la course contre les galères et les navires ottomans[59].

L'abordage du galion de type « Berton» par quatre galères.
Gravure de Jacques Callot, éditée par Israël, 1617.
(IFF17 Callot, 195).
Paris, bibliothèque nationale de France, ECU-ED-25 (6)

Malgré les nombreux butins corsaires, l'engagement militaire coûte cher aux Hospitaliers, aussi bien en hommes qu'en matériels et liquidités. En 1649, la somme investie pour l'entretien, la réparation et le remplacement des navires perdus au Levant se monte déjà à 40 000 écus. Pour compenser la dépense et soutenir l'effort de guerre, le grand-maître Lascaris s'engage à verser au Trésor de l'Ordre 30 000 écus prélevés sur ses fonds personnels, à raison de 10 000 écus par an[60]. Deux ans plus tard, en 1651, Lascaris contribue encore au soutien militaire, en payant intégralement la construction d'une septième galère pour l'escadre de l'Ordre, par le biais de sa *Fondation des galères*[61]. La situation financière continue pourtant de se dégrader et en 1652, le Conseil ordonne une augmentation des contributions des commanderies, afin de rapporter 12 000 écus supplémentaires chaque année[62]. L'année suivante, en 1653, le grand-maître Lascaris réclame même le déboisement de la

[58] AOM, Liber Conciliorum Status 258, f. 50r, 2 janvier 1646.
[59] A. Brogini, *Malte, frontière de chrétienté…, op. cit.*, p. 540.
[60] AOM, Liber Conciliorum Status 258, ff. 198v-199r, 8 octobre 1649.
[61] AOM, Liber Conciliorum Status 259, f. 45r, 14 mai 1652 (date à laquelle cette septième galère part pour la première fois en course au Levant).
[62] AOM, Liber Conciliorum Status 259, ff. 36v-37r, 9 août 1652.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 204

forêt de l'Estérel, située entre Cannes et Fréjus et qui appartient en partie à l'Ordre, pour soutenir financièrement le couvent : les pins sont massivement coupés et vendus à des particuliers au tarif de 50 sous le tronc taillé[63]. En 1655, ce sont les commanderies de la Langue de France qui sont mises à contribution : la taille de leurs arbres rapporte la somme de 89 189 livres tournois (environ 26 000 écus)[64].

Dans cette quête désespérée de subsides, le grand-maître saisit l'importance de favoriser les échanges et de revendre au meilleur prix, le plus rapidement possible, les prises corsaires. Pour soulager les commanderies, ordre est donné de financer la guerre par la revente des butins précieux, et notamment des navires capturés[65]. Le 6 juillet 1657, une éclatante victoire navale de l'Ordre et des Vénitiens sur les Turcs, dans le détroit des Dardanelles, rapporte un butin particulièrement lucratif : 9 galères, 2 galéasses et 950 esclaves musulmans. Le Trésor partage une partie des prises avec les équipages victorieux (nourriture, matériel naval, canons), mais revend tous les navires et les esclaves, afin de gagner le plus d'argent possible[66]. Le contexte de pénurie imposant d'ouvrir plus largement le port de Malte au commerce, le grand-maître Lascaris engage résolument son île dans une politique d'ouverture et de modernisation.

La modernisation de Malte

L'ouverture commerciale et la protection sanitaire

Sous le magistère de Jean-Paul de Lascaris, est institué l'un des outils essentiels à l'insertion de Malte au cœur des échanges méditerranéens : le lazaret. En 1643, la construction d'un lazaret moderne, en pierre, situé sur l'île de Marsamxett, en face de La Valette, offre une protection sanitaire à une île de plus en plus fréquentée par les navires et donc exposée au risque de peste[67]. Le lazaret est un bâtiment composé de trois longs rectangles dotés d'arcanes et de tours de guet (disparues à l'heure actuelle). Au centre des enclos, se trouve une cour pourvue d'une fontaine d'eau douce. L'un des bâtiments comprend le logement du capitaine du lazaret, disposé de telle manière qu'il puisse toujours surveiller les lieux. L'établissement possède cinq barques : trois d'entre elles sont de garde à la proue des navires, mouillés devant l'île de Marsamxett, tandis que les deux autres effectuent des rondes de surveillance diurnes et nocturnes autour des bâtiments, pour éviter que des marchandises ou des

Le lazaret de Marsamxett, Malte.
© Cliché A. Brogini.

[63] AOM, Liber Conciliorum Status 259, ff. 78r-78v, 15 septembre 1653.
[64] AOM, Liber Conciliorum Status 259, f. 131v, 13 septembre 1655.
[65] AOM, Liber Conciliorum Status 260, f. 6r, 15 mai 1657.
[66] AOM, Liber Conciliorum Status 260, f. 178v, 31 juillet 1657.
[67] AOM, Liber Conciliorum Status 257, ff°148v.-149r, 16 novembre 1643.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 205

hommes ne passent d'un navire à l'autre, ou ne soient débarqués en secret. Huit soldats surveillent le lazaret, dont quatre sont assignés à la garde des tours. S'ajoutent également cinq commissaires de santé, le personnel du lazaret composé de treize gardiens chargés d'enregistrer les arrivées, d'organiser le déchargement et le nettoyage des cargaisons, ainsi que plusieurs employés, dont on ignore le nombre, qui dispensent les soins aux malades.

Le lazaret renforce le rôle de Malte comme place de commerce, où sont rachetés les esclaves juifs et musulmans, et où sont entreposées et revendues les marchandises en provenance d'Europe, ainsi que les butins corsaires arrivant du Levant et de la rive africaine. L'île prend désormais la dimension d'une escale sanitaire d'autant plus sûre, que les Hospitaliers sont, de longue date, des maîtres en matière de soins et d'assistance. La construction du lazaret insère définitivement Malte au cœur des routes méditerranéennes, et en fait un lieu stratégique pour rentabiliser la durée des quarantaines : stockant au lazaret les marchandises, les navires repartent vers les ports barbaresques pour y transporter des esclaves juifs et musulmans rachetés à Malte, ou pour y racheter des esclaves chrétiens et rapporter dans le même temps des marchandises pour approvisionner l'île[68]. Enfin, le sérieux de la quarantaine au lazaret de Marsamxett accroît encore la réputation internationale des services hospitaliers de l'Ordre de Malte.

Après la construction du lazaret, le fort accroissement de la fréquentation de l'île par les navires étrangers impose la réalisation d'aménagements portuaires nouveaux. Dès 1645, le grand-maître Lascaris initie donc la construction d'une série d'entrepôts et de magasins, le long des remparts de La Valette et de

Le Quai Lascaris au pied des murailles de La Valette (entrepôts du milieu du XVII[e] siècle, transformés aujourd'hui en habitations).
© Cliché A. Brogini.

Le Quai Lascaris et les entrepôts au pied des murailles de Floriana.
© Cliché A. Brogini.

Prolongement du Quai Lascaris et des entrepôts (début XVIII[e] siècle) le long des murailles de Floriana.
© Cliché A. Brogini.

[68] A. Brogini, *Les Hospitaliers et la mer…, op. cit.*, p. 86-87.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 206

Floriana, ainsi que l'aménagement d'un débarcadère joignant les murailles des deux cités. L'ensemble, considérablement agrandi au XVIII[e] siècle, sera baptisé « Quai Lascaris », en hommage au grand-maître[69].

En favorisant le commerce à Malte et en sécurisant le port par la construction d'un lazaret, Jean-Paul de Lascaris Castellar témoigne de son aptitude politique à intégrer Malte aux évolutions de son époque. Dans le même temps, le lazaret favorise une nouvelle dynamisation de l'hospitalité, premier vœu des chevaliers.

La dynamisation de l'hospitalité

Le grand-maître apparaît comme un homme profondément pieux. Sa longue vie recouvre entièrement le fameux « siècle des saints », c'est-à-dire celui de la Réforme catholique (env. 1560-env. 1660), qui débute au lendemain de la clôture du Concile de Trente en 1563. Ce siècle se caractérise par une redéfinition de l'Église romaine, par une religiosité résolument contraire aux pratiques protestantes, marquée notamment par une expression extrême de la dévotion, un renouveau du culte des reliques et une exaltation de la sensibilité. Visant à susciter l'émotion chez le fidèle, l'art baroque illustre parfaitement et accompagne ce renouveau catholique.

Homme de son temps, Lascaris se montre sensible à tout ce qui peut renforcer la piété au sein de son Ordre, comme au sein de la population maltaise. Il lutte notamment contre le relâchement des mœurs et l'habitude, largement répandue à cette époque, du concubinage des frères à Malte, et plus encore dans les commanderies éloignées du contrôle des autorités du couvent. Dans une lettre au grand-prieur de Saint-Gilles le 4 juillet 1637, Jean-Paul de Lascaris demande instamment de faire surveiller les écarts de conduite des frères ne respectant pas le vœu de chasteté[70].

> « Depuis la grâce que Dieu m'a fait de m'élever à la suprême dignité de notre ordre, un de mes premiers soins a été de remédier à la mauvaise vie que font quelques-uns de nos religieux, au grand scandale non seulement du public, mais encore de ceux qui vivent dans la crainte de Dieu en observant particulièrement le vœu de chasteté qu'ils ont fait à leur profession… nous avons fait ce qui était en notre pouvoir de déraciner et extirper ce vice des personnes qui en étaient soupçonnées en couvent, usant en cela de la piété et amour de père, et de la rigueur du supérieur »[71].

Effectivement, le 23 mars 1637, Lascaris vient de faire promulguer un édit destiné à moraliser le couvent, en condamnant à la privation de l'habit les Hospitaliers coupables de fornication et de concubinage[72]. Le grand-maître souhaite ensuite étendre le contrôle et les sanctions aux commanderies de Provence :

> « Mais nous ne sommes pas encore satisfait, ni ne croyons point de mettre notre conscience en repos si nous ne faisons pratiquer de même dans tous les prieurés de notre ordre dans tous les prieurés de notre ordre… »[73].

Le grand-maître ordonne d'admonester ceux qui sont coupables de nicolaïsme et, en cas de récidive, de procéder à des sanctions conformes aux statuts de l'Ordre, tout en informant le couvent. On ignore si la demande du grand-maître fut réellement efficace, mais en 1644, une nouvelle ordonnance est promulguée, qui exige une surveillance plus forte encore des mœurs des chevaliers[74],

---

[69] John Debono, *Trade and port activities in Malta (1750-1800)*, Malte, PEG Ltd, 2000, p. 6.
[70] AD13, 56H 105, ff. 167r-168r, *Lettre au grand-prieur de Saint-Gilles*, 4 juillet 1637.
[71] AD13, 56H 105, f. 167r.
[72] AOM, Liber Conciliorum 112, f. 23r, 23 mars 1637.
[73] AD13, 56H 105, f. 167v.
[74] AOM, Liber Conciliorum 114, ff. 257r-258v, 8 octobre 1644.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 207

preuve que la précédente n'a sans doute pas eu les effets escomptés. C'est que les jeunes chevaliers supportent de plus en plus mal la discipline conventuelle et l'autorité d'un grand-maître extrêmement âgé (80 ans), dont les mœurs et les pratiques leur semblent dépassées. Plusieurs contestations éclatent dans les Auberges des Langues, surtout parmi les novices et les jeunes chevaliers qui réclament plus de liberté pour se divertir, se parer et se vêtir autrement qu'en sobre habit noir, pour déjeuner ou résider en-dehors des Auberges et être nourris plus richement, etc.[75]

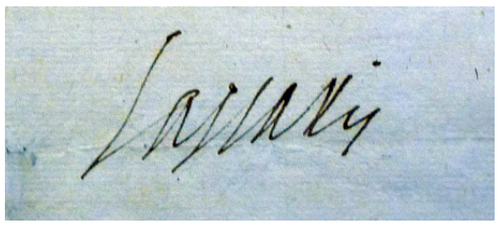

Signature de Jean-Paul de Lascaris Castellar (1637).
AD13, 56H 105, f. 168r, 4 juillet 1637.
© Cliché A. Brogini.

Le grand-maître fait aussi régulièrement organiser des processions religieuses, destinées à commémorer des grands événements, à rendre grâces à Dieu d'une victoire maritime, ou encore à vivifier la piété des Hospitaliers et des insulaires. Un tableau anonyme du milieu du XVII[e] siècle représente une procession commémorative de la victoire du Siège de 1565 (8 septembre) : on y voit des chevaliers de Malte en habit de prière (noir et orné de la croix blanche à huit pointes) devant l'église conventuelle Saint-Jean. À la fin de la procession, à côté d'un chevalier en habit de guerre (rouge à croix latine blanche), on reconnait le grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar, voûté par l'âge, coiffé d'un chapeau, barbiche pointée en avant.

Vue de l'église conventuelle Saint-Jean avec procession du 8 septembre.
Anonyme, milieu du XVII[e] siècle, MUZA (Malta National Community Art Museum).
Détails : La procession des chevaliers (ci-dessus), le grand-maître Jean-Paul de Lascaris Castellar (ci-dessous, à droite).
© Clichés A. Brogini.

[75] A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée…, op. cit.*, p. 164, p. 172-174.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 208

Le grand-maître contribue surtout à renforcer la pratique de l'hospitalité, identité originelle de l'Ordre de Malte. Une ordonnance magistrale de 1636 exige la réorganisation complète de la Sacrée Infirmerie, afin d'améliorer la prise en charge des blessés et des malades, qu'ils soient membres de l'Ordre ou non[76]. La Sacrée Infirmerie est ouverte à tout chrétien malade, quel que soit son origine géographique et sa condition sociale ; les écrivains y doivent désormais tenir des registres d'entrées (noms des admis, lieux de naissance et de vie, date d'admission)[77] et de sorties (guérisons, décès). La nuit, l'Infirmerie reste ouverte aux femmes en couches, et les malades peuvent, à toute heure du jour et de la nuit, venir aux portes réclamer gratuitement des médicaments. Des aumônes sont régulièrement distribuées devant l'Infirmerie, mais, à l'inverse des églises, le bâtiment ne peut plus dorénavant servir d'asile aux délinquants, pour éviter notamment des vols de médicaments[78].

La Sacrée Infirmerie, La Valette.
© Cliché A. Brogini.

Le grand-maître Cotoner soignant un malade. Fresque de Mattia Preti.
Co-cathédrale Saint-Jean, La Valette.
© Cliché A. Brogini.

L'hospitalité recouvre non seulement les soins, mais également l'assistance aux indigents et aux marginaux. Déjà en 1182, les statuts précisent que l'Hôpital doit recevoir et nourrir tous les enfants abandonnés[79]. Cette assistance charitable connaît un essor spectaculaire au temps de Jean-Paul de Lascaris Castellar.

Gourmandes en hommes, les activités maritimes attirent en effet de nombreux migrants pauvres, en provenance des campagnes ou de l'étranger, et provoquent le veuvage de nombreuses femmes du port, réduites alors à la pauvreté, à la mendicité et à la prostitution. Un tel contexte favorise, dans le milieu portuaire, l'accroissement de la marginalité et de la délinquance. Les personnes considérées comme les plus démunies (femmes, enfants, vieillards) jouissent du plus grand soutien. Une ouverture, aménagée dans un mur de la Sacrée Infirmerie, permet aux femmes démunies d'abandonner leur enfant : en faisant pivoter l'ouverture, les mères font entrer le nourrisson dans l'une des salles de l'Infirmerie, où il est recueilli et pris en charge. Quand ils survivent, les garçons demeurent au sein de l'Ordre jusqu'à l'âge de sept ans, puis sont placés en apprentissage pour apprendre un métier. La Sacrée Infirmerie continue néanmoins de surveiller les jeunes garçons jusque vers 15 ans, comme cela se pratique à la même époque à l'Hôpital de Milan, afin de vérifier qu'ils travaillent correctement et que leur maître ne les maltraite pas. Quant aux filles, elles sont placées dans un couvent pour y être éduquées dans l'attente de leur mariage[80].

---

[76] AOM, Liber Conciliorum 111, ff. 249vr-253r, 9 septembre 1636.
[77] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 250r.
[78] AOM, Liber Conciliorum 111, f. 251v.
[79] A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée…, op. cit.,* p. 213.
[80] A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée…, op. cit.,* p. 214.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 209

Pour endiguer la pauvreté, les aumônes sont complétées, en 1645, par des distributions gratuites de pain et de froment. Dans le même temps, le grand-maître exige que des chapelains de l'Ordre (prêtres conventuels) aident les médecins de l'Infirmerie à dispenser des soins gratuits aux pauvres. Les campagnes ne sont pas oubliées : des commissaires sont dépêchés pour distribuer à tous les indigents un *taro*[81] par jour, et pour soigner gratuitement les paysans malades ou blessés[82]. Le grand-maître Lascaris développe ainsi à Malte les expériences tentées dans d'autres pays méditerranéens, acteurs de la Réforme catholique. Un vaste élan d'assistance aux pauvres, aux malades, aux enfants orphelins ou abandonnés s'y exprime en effet, par le biais des humanistes espagnols Vivès et Pérez de Herrera (auteur d'*Amparo de pobres*, Madrid, 1598)[83], de la congrégation des Camiliens (ou *Serviteurs des Malades*), que le pape reconnaît officiellement en 1586 et qui essaime rapidement dans toute l'Italie)[84] et en France, de saint Vincent de Paul, fondateur de la *Confrérie de la Charité* (1617), des *Filles de la Charité* (1634), de *l'Hôpital des Enfants trouvés* (1648) et de *l'Hospice Général* (1655)[85].

Sous l'influence de ce vaste mouvement d'assistance, Jean-Paul de Lascaris Castellar fait évoluer les pratiques d'hospitalité de l'Ordre de Malte, passant d'une charité médiévale à des tentatives modernes de réinsertion sociale des pauvres. En effet, en 1644, une ordonnance magistrale distingue désormais les mendiants « honnêtes » des « malhonnêtes ». Les mendiants honnêtes reçoivent une bulle magistrale les autorisant à mendier dans le port, qu'ils doivent porter en permanence autour du cou. Des contrôles de police sont régulièrement conduits et toute personne mendiant sans bulle est condamnée au bâton. À cette institutionnalisation de la mendicité, qui accompagne une tolérance, voire une acceptation de la pauvreté, s'ajoute le souci de resocialiser les pauvres valides. Ces derniers sont mis au travail, autrement que par une condamnation à des grands travaux d'utilité publique : Lascaris fait le choix de privilégier la mise en apprentissage. Les pauvres sont contraints de suivre une formation professionnelle, destinée à leur apprendre un métier pouvant assurer leur subsistance dans un proche avenir. En cas de refus de travailler, ils sont condamnés très sévèrement au bâton, aux galères ou au bannissement définitif de l'île. En ce qui concerne les pauvres malades, ils sont soignés par l'Ordre, avant d'être mis également en apprentissage[86].

Enfin, en 1653, une nouvelle ordonnance illustre la volonté de réinsérer les enfants miséreux. Jean-Paul de Lascaris ordonne le recensement de tous les enfants âgés de sept à huit ans, qui doivent immédiatement être enlevés à leurs parents et mis en service ou en apprentissage, afin d'être soustraits au danger de la pauvreté et de la marginalité[87]. Les filles sont placées comme domestiques dans des maisons de réputation honnête ; les familles qui se sont engagées à les accueillir doivent les garder à leur service plusieurs années durant, avant de leur donner une somme constituant à la fois leur salaire pour ces années de labeur et leur dot en perspective d'un mariage[88]. Quant aux garçons, ils sont mis en apprentissage auprès d'artisans du port. Dans le cas où aucun artisan n'accepte de les prendre en charge, ils sont employés à divers travaux au service de l'Ordre, pour gagner leur vie[89]. Un contrôle soigneux de ces enfants est mené régulièrement par des chevaliers commissaires qui, une fois par mois, visitent les enfants pour contrôler leur travail et les traitements qu'ils reçoivent, et pour vérifier également qu'ils vivent désormais « honnêtement et chrétiennement »[90].

---

[81] Le *taro* est la plus petite unité de monnaie à Malte ; 12 *tari* font un écu.
[82] AOM, Liber Conciliorum Status 257, ff. 206r-207r, 26 mars 1645.
[83] Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1986, p. 258-260.
[84] Jean-Marie Mayeur, Charles Piétri, André Vauchez, Marc Venard (dir.), *Histoire du christianisme*, tome 8?: *Le temps des confessions (1530-1620)*, Paris, Desclée, 1992, p. 1023-1024.
[85] Philippe Aragon, « Saint Vincent de Paul et l'abandon », dans *Enfance abandonnée et société en Europe, XIVe-XXe siècles*, Rome, Collections de l'École française de Rome, 140, 1991, p. 151-165 ; Matthieu Brejon de Lavergnée, *Histoire des Filles de la Charité*, Paris, Fayard, 2011.
[86] AOM, Liber Conciliorum Status 257, ff. 179v-180r, 25 septembre 1644.
[87] AOM, Liber Conciliorum Status 259, ff. 71v-72v, 28 juin 1653.
[88] AOM, Liber Conciliorum Status 259, f. 72r.
[89] *Ibid*.
[90] AOM, Liber Conciliorum Status 259, f. 72v.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 210

Un lien préservé avec ses origines

Des avantages pour sa parentèle

En devenant grand-maître de l'Ordre et de Malte, Jean-Paul de Lascaris ne rompt nullement les relations qu'il a durablement conservées avec sa famille et son lieu d'origine. Bien au contraire, sa nouvelle fonction lui permet d'octroyer de nouveaux avantages à certains membres de sa large parentèle.

Il montre un fort attachement à ses neveux, et tout particulièrement à Jean-Baptiste de Lascaris, fils de son frère aîné Gaspard. Jean-Baptiste, qui s'est marié à Nice (cathédrale Sainte-Réparate) en 1625 avec Françoise d'Isnardi, dotée de 3 000 écus d'or[91], fait une belle carrière : coseigneur de Castellar, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Savoie en 1639[92], colonel d'infanterie en 1641[93], gouverneur de Nice en 1645, maréchal de camp du duc de Savoie en 1649[94], seigneur de Peille, qu'il achète en 1647[95] et dont il reçoit l'investiture en 1649[96]. À l'instar des nobles de son époque, il réside en ville et fait bâtir un palais urbain dans le Vieux-Nice, le fameux palais Lascaris. Les travaux débutent vers 1643 et, à sa mort en 1650, sont loin d'être terminés. Jean-Baptiste de Lascaris Castellar meurt en effet brutalement, au cours d'une épidémie de fièvres à Nice[97] : gisant et sans force, il dicte son testament le 13 avril 1650 avant de décéder trois jours plus tard. Il demande que « son cadavre soit enterré, s'il meurt dans cette cité [Nice] dans l'église des pères Jésuites, et s'il meurt à Castellar, dans sa chapelle de Saint-Jean-Baptiste »[98]. Il meurt avant de recevoir le titre de comte de Peille, attribué en 1651 à son fils, Jean-Paul[99].

Le Palais Lascaris, Nice, façade extérieure.
© Cliché A. Brogini.

Le Palais Lascaris, Nice, vestibule.
© Cliché palais Lascaris.

L'affection qui lie Jean-Baptiste de Lascaris à son oncle se voit dans sa réaction, à l'annonce de l'élection du grand-maître : lorsqu'une felouque de poste apporte la nouvelle à Nice, Jean-Baptiste offre une précieuse chaîne en or au porteur de la nouvelle, et fait distribuer de l'argent à tout l'équipage, tandis que les Lascaris organisent, dans les jours qui suivent, de grandes fêtes publiques et privées dans la cité, pour célébrer l'événement[100]. La joie familiale est évidemment indissociable du souci

[91] AD06, C 0144, 12 avril 1625.
[92] N. Ghersi, « Les archives, peu connues, des Lascaris-Vintimille… », art. cit., p. 51, n°522, patentes de Maurice de Savoie, tuteur du jeune Charles-Emmanuel, en faveur de Jean-Baptiste de Lascaris Castellar, 15 décembre 1639.
[93] Georges Doublet, « Le Palais Lascaris », *Nice Historique*, n°6, novembre-décembre 1922, p. 163.
[94] *Ibid*., p. 164.
[95] AD06, C0726, f. 26r., 3 juin 1647.
[96] G. Doublet, « Le Palais Lascaris », 1922, art. cit., p. 164.
[97] P. Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes…, op. cit.*, p. 715.
[98] AD06, C0726, f. 854r, Testament de Jean-Baptiste de Lascaris Castellar, 13 avril 1650.
[99] G. Doublet, « Le Palais Lascaris », 1922, art. cit., p. 164.
[100] P. Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes…, op. cit.,* p. 626.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 211

de paraître et de témoigner, aux yeux de tous, combien cette élection contribue à rehausser encore le prestige nobiliaire des Lascaris de Castellar. En 1641, Jean-Baptiste de Castellar se rend à Malte :

> « Vers la fin du mois de mars, Jean-Baptiste de Lascaris, seigneur de Castellar, neveu du grand-maître et chef de sa Maison, qui, aimant tendrement le bon vieillard, quand il le vit, l'embrassa avec un grand contentement, et il reçut de tout le couvent plusieurs témoignages de grande estime et d'honneurs »[101].

Nombre d'actes contenus dans les Insinuations des Archives Départementales des Alpes-Maritimes attestent que le grand-maître a une confiance totale en son neveu, et que celui-ci le représente régulièrement à Nice, dans toutes les affaires où il est impliqué.

Particulièrement soutenus sont, à Malte, les chevaliers membres de la famille du grand-maître, dont certains réalisent grâce à son soutien des carrières exceptionnelles. C'est notamment le cas de ses petits-neveux, cousins germains, prénommés tous les deux Jean-Paul de Lascaris Castellar, et admis dans l'Ordre de Malte la même année, en 1637. Le premier est le fils du neveu chéri Jean-Baptiste et de Françoise d'Isnardi : né en février 1637, quelques mois seulement après l'élection de son grand-oncle, il en reçoit le prénom. Il devient chevalier de minorité, par dispense magistrale, le 18 novembre 1637[102], alors qu'il n'a pas encore un an. Contrevenant sans scrupule à la règle des dix ans d'ancienneté, le grand-maître lui permet de devenir, en 1642, à l'âge de 5 ans, commandeur de Lucéram[103], la commanderie qu'il a fondée en 1639 au bénéfice de l'Ordre de Malte, et qui doit revenir à l'Hôpital après qu'elle aura été concédée à trois membres de la famille Lascaris. Son frère aîné étant mort avant 1650, Jean-Paul est relevé de ses vœux et quitte l'Ordre sans pour autant perdre l'usufruit de la commanderie[104]. Devenu coseigneur de Castellar et comte de Peille en 1651[105], le grand-maître lui octroie le privilège en 1652 de pouvoir porter la croix de Malte sur ses habits et en public, comme tout chevalier, bien qu'étant redevenu laïc[106], et en 1655, il lui confère le privilège de franchise d'examen des preuves de noblesse pour deux de ses futurs fils[107]. Il en profite effectivement, puisque trois de ses fils sont faits chevaliers de Malte : Alexandre en 1678, Jean-Baptiste Aymé Ignace en 1687 et Jean-Paul en 1688.

Son cousin germain et homonyme passe, quant à lui, toute sa vie dans l'Ordre. Fils de Claude de Lascaris, coseigneur de Castellar, et de sa cousine Camille de Lascaris (fille de Gaspard, le frère aîné du grand-maître), il entre dans l'Ordre en 1637, vraisemblablement à l'âge ordinaire de 18 ou 20 ans, devient profès en 1639[108], et conduit une carrière exceptionnellement rapide, largement favorisée par son grand-oncle. À peine échues les dix années d'ancienneté obligatoires, Jean-Paul de Lascaris est fait commandeur de Saint-Félix (prieuré de Saint-Gilles) par bulle magistrale en 1647[109], puis commandeur de Castelsarrazin (prieuré de Toulouse) en 1652[110]. En 1653-1654, il revient au couvent, où il accomplit ses quatre caravanes avec le titre prestigieux de Capitaine général des galères de l'Ordre, commandant toute l'escadre de Malte en expédition en Crète[111]. Cette charge élevée, généralement octroyée après de nombreuses années d'activités militaires et maritimes, s'accompagne

---

[101] B. Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione…*, II, *op. cit.*, p. 60.
[102] AOM 2229, *Lettres des grands-maîtres autorisant l'entrée des chevaliers mineurs dans l'Ordre*, f. 138r, 18 novembre 1637.
[103] B. Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione…*, II, *op. cit.*, p. 42.
[104] AD13, 56H 559-242, procès de noblesse de Jean-Baptiste Aymard Ignace de Lascaris Castellar, série de pièces écrites.
[105] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 52, n°548, investiture du fief de Peille par le duc de Savoie en faveur de Jean-Paul de Lascaris Castellar, 22 juin 1651.
[106] AD13, 56H 559-242, privilège magistral du 27 septembre 1652.
[107] *Ibid*., privilège magistral du 21 juin 1655.
[108] ACM, Miscellanea 152, p. 205.
[109] AD13, 56H 559-243, procès de noblesse de Jules François Guillaume Joseph Marie de Lascaris Castellar, 1779, p. 28, mention de la bulle magistrale du 11 décembre 1647.
[110] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 52, n°552, Bulle magistrale en faveur de Jean-Paul de Lascaris Castellar, 31 juillet 1652.
[111] AOM, Liber Conciliorum Status 259, ff. 67r-69r, 30 avril 1653 ; ff. 95v-97r, 24 juin 1654 ; f. 99v, 16 septembre 1654 ; f. 100v, 5 octobre 1654.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 212

d'une rémunération nettement plus importante que celle de simple capitaine. Enfin, en 1655, il reçoit la grand-croix de l'Ordre par décision du grand-maître[112]. Il meurt en 1682[113].

Des soutiens aux nobles niçois

La protection du grand-maître ne se limite pas à sa parentèle ; elle s'étend plus largement à de nombreux nobles niçois, qui, aux franges de sa famille élargie, en constituent la clientèle. À la fin des années 1630, plusieurs actes notariés (généralement en présence de son neveu Jean-Baptiste) attestent que Lascaris a prêté de l'argent à des nobles locaux. En 1637, le grand-maître prête à Gio-Andrea Martini, seigneur de Châteauneuf, la somme de 175 doublons d'or[114] pour le rachat de son fils Amedeo Martini, esclave à Tripoli de Barbarie. Le remboursement doit se faire au bénéfice de Jean-Baptiste de Lascaris[115]. En 1639, le coseigneur de Falicon reconnaît devoir au grand-maître 200 écus d'or, qu'il s'engage à rembourser[116]. On ignore cette fois si la somme est versée à la famille du grand-maître, même si cela reste probable. Dernier exemple : le 27 avril 1639, le noble niçois Jean-François de Cays, chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, accompagné de son épouse Hortense Doria, remboursent le grand-maître de la somme que ce dernier a avancée pour payer les droits d'entrée dans l'Ordre de Malte de leur fils, Anselme de Cays. En 1637, Jean-Paul de Lascaris Castellar a en effet versé au Trésor les droits d'admission et du procès de noblesse du jeune homme, et lui a prêté une somme de 1 034 pièces de huit réaux pour débuter sa vie dans le couvent[117]. Il est vrai qu'à cette date, les droits d'entrée dans l'Ordre ont considérablement augmenté, passant de 1 720 livres tournois en 1612 à 3 990 livres tournois en 1631[118].

Les admissions de cadets niçois dans l'Ordre de Malte durant le magistère de Jean-Paul de Lascaris Castellar (1636-1657).

Lascaris	4
Berre	2
Capello	2
Chabaud	2
Constantin	2
Galléan	2
Tonduti	2
Cays	1
Ferrero	1
Portanier	1
Roquemaure	1

Ce soutien à la noblesse niçoise a pour conséquence un grand nombre de cadets placés dans l'Ordre sous le magistère de Jean-Paul de Lascaris Castellar : sans doute, la présence d'un Niçois conservant des liens solides avec son ancien lieu de vie, et se montrant bien disposé à soutenir la noblesse locale, a pu inciter les familles à placer leurs cadets dans l'Ordre. Sur 25 Niçois admis entre 1630 et 1659, 19 l'ont été durant les années qui correspondent au magistère de Jean-Paul de Lascaris (80% !), parmi lesquels quatre Lascaris : les deux Jean-Paul de Lascaris Castellar (1637)[119] ; Célestin de Lascaris Dos Fraires (1645)[120] et un certain François de Lascaris (1656)[121]. Les autres

[112] N. Ghersi, « Les archives… », art. cit., p. 52, n°561, Bulle magistrale octroyant la grand-croix à Jean-Paul de Lascaris Castellar, 5 juin 1655.
[113] B. Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione…*, II, *op. cit.*, p. 492.
[114] La somme équivaut à 350 écus d'or, monnaie de référence à cette époque en Méditerranée. La somme correspond au prix moyen de rachat à cette époque.
[115] AD06, C 163, f. 167r, 21 mars 1637.
[116] AD06, C 163, ff. 72r-73v, 2 mai 1639.
[117] AD06, C 163, ff. 107v-108v, 27 avril 1639.
[118] A. Brogini, *Une noblesse en Méditerranée…, op. cit*., p. 103.
[119] AD13, 56H 105, f. 442r ; ACM, Miscellanea 152, p. 205.
[120] ACM, Miscellanea 152, p. 224.
[121] Emmanuel-Ferdinand de Grasset, *Inventaire-sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790,* Paris, Paul Dupont, 1873, p. 86.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 213

cadets appartiennent aux familles des Cays, Tonduti, Berre, Capello, Galléan, Chabaud Tourrettes, Roquemaure, Ferrero, Portanier et Constantin Châteauneuf.

Tous ces exemples montrent que les noblesses niçoises présentes dans l'Ordre de Malte, et même anciennes comme celle des Cays, ne sont pas toutes fortunées, et que le placement d'un cadet peut parfois représenter un coût difficile à assumer. Ils illustrent surtout l'aptitude du grand-maître Lascaris à entretenir soigneusement des relations de clientèle au bénéfice de sa famille. La capacité que possède un grand noble à redistribuer les avantages dont il jouit à différents membres d'une clientèle permet en effet, non seulement de s'attacher des fidélités affectives et/ou intéressées (les deux n'étant jamais incompatibles), mais surtout de révéler au grand jour son pouvoir d'influence[122]. Le grand-maître agit ici moins pour son intérêt personnel – puisqu'il ne vit pas dans le comté de Nice – que pour celui de sa famille, contribuant à maintenir, voire à consolider, la position centrale de cette dernière au sein d'un réseau relationnel de dépendances, essentiel à l'affirmation matérielle et symbolique des Lascaris Castellar dans leur environnement géographique et social.

Le village de Lucéram.
© Cliché A. Brogini.

Une valorisation de Nice et de son Comté

Durant son magistère, Jean-Paul de Lascaris a témoigné d'un attachement vif, et jamais démenti, pour son comté et sa ville de Nice, qui ne s'est pas limité pas aux représentants de la noblesse. Sans perdre de vue les intérêts de son Ordre, il s'est notamment soucié de valoriser les lieux de son enfance.

Ainsi, le 10 janvier 1639, il fonde une nouvelle commanderie dans le comté de Nice, à Lucéram[123]. La création de commanderie n'est pas chose nouvelle ; nombre de propriétés de l'Hôpital ont résulté de donations et legs laïcs ou religieux en sa faveur. En 1639, un prêtre de Nardò, dans les Pouilles, offre une terre érigée en commanderie de l'Ordre[124]. Mais la commanderie de Lucéram n'est pas une simple donation en faveur des Hospitaliers, elle sert d'abord les intérêts des Lascaris Castellar. À cette date, le village de Lucéram est lourdement endetté, à hauteur de 20 000 écus, envers plusieurs particuliers, et se trouve dans l'incapacité de rembourser ses créanciers. Cela menace la survie de la commune et de ses habitants, dont beaucoup ont déjà quitté les lieux pour s'établir ailleurs.

[122] Mark Greengrass, « *Noble affinities in Early Modern France: the case of Henri I of Montmorency-Damville, Constable of France* », *European History Quaterly*, t. XVI, 1986, p. 275-311; Christophe Piel, « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire. En guise d'introduction », *Hypothèses*, 1998/1, p. 126 ; A. Boltanski, « Clientélisme et construction monarchique. La clientèle du duc de Nevers dans la seconde moitié du XVI[e] siècle », *Hypothèses*, 1999/1 (2), p. 145-146 et p. 149-150.
[123] AD06, E 126/021 DD5/1, Lucéram, copie de l'acte originel du 10 janvier 1639.
[124] Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione…*, II, *op. cit.*, p. 42.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 214

Lucéram n'a donc plus que la solution de vendre ses biens communaux (deux fours, quatre moulins à grains et deux édifices à huile), ce qui représente une forte somme d'argent, selon des estimations faites en 1637 à Nice et à Sospel[125]. Aucun particulier n'étant intéressé, le grand-maître demande à son neveu Jean-Baptiste de Lascaris de faire une offre en son nom ; après visite des lieux et discussions, les intermédiaires du grand-maître et les représentants de la communauté s'accordent sur un rachat de 18 000 écus d'or, payables « en bonne monnaie d'or et d'argent, qui sera versée à tous les anciens créanciers… dans un délai de trois mois »[126].

En rachetant les biens communaux de Lucéram, le grand-maître fonde une nouvelle commanderie, appelée Sainte-Marguerite, incorporée au prieuré de Saint-Gilles (Langue de Provence), ce qui accroît le territoire de l'Ordre et représente de nouveaux revenus :

> « Son Éminence le grand-maître a fait cet achat dans le but à terme de faire de ces biens une propriété au bénéfice et utilité de la Sacrée Religion de Malte et de son Commun Trésor »[127].

Toutefois, le rachat se fait en son nom propre, et à partir de 1640, le grand-maître est officiellement désigné sous le titre de *« Gran Maestro di Malta e Città di Lucerame »*[128]. Il impose donc à l'Ordre que l'usufruit de la commanderie soit auparavant versé à trois personnes de sa famille et de son choix, religieux ou laïc, tout au long de leur vie, et qui auront le titre de commandeurs de Lucéram. Le grand-maître désigne ces trois personnes : le chevalier Jean-Paul de Lascaris, son père Jean-Baptiste de Lascaris Castellar, et enfin l'aîné des enfants mâles de Jean-Paul, si celui-ci a des enfants. En échange, le commandeur doit verser annuellement à Malte des *responsions* (c'est-à-dire les sommes pour assurer le fonctionnement du couvent) au Trésor de l'Ordre, mais d'une hauteur de 10 écus d'or[129]. La somme paraît bien faible, les *responsions* représentant, depuis 1543, le tiers des revenus de chaque commanderie[130] ; néanmoins, les revenus extraits des banalités peuvent être de faible rapport à l'époque moderne, notamment du fait de négligences ou de dégradations volontaires par les fermiers peu désireux de payer le bail[131].

En 1642, le chevalier Jean-Paul de Lascaris Castellar devient, à l'âge de 5 ans, le premier bénéficiaire de la commanderie de Lucéram ; s'il meurt jeune, la commanderie passe à son père Jean-Baptiste, si celui-ci est toujours en vie ; s'il a des enfants, la commanderie passera à l'aîné de ses enfants mâles. Le pape Urbain VIII confirme la fondation le 15 octobre 1642[132]. La commanderie restera dans la famille des Lascaris Castellar jusqu'à la mort d'Alexandre de Lascaris, fils cadet de Jean-Paul, chevalier de Malte relevé de ses vœux et devenu coseigneur de Castellar après le décès de son frère aîné en 1700 : en 1738, la commanderie Sainte-Marguerite de Lucéram passe sous autorité complète de l'Ordre de Malte, et est émentiée, c'est-à-dire concédée à différents commandeurs par ordre d'ancienneté, le premier d'entre eux étant le chevalier provençal Laurent de Vento de Pennes[133].

Le soutien du grand-maître Lascaris au comté de Nice est enfin religieux. En 1642, il fait transporter à Nice les reliques d'un saint Vincent, extraites des catacombes Saint-Calixte à Rome, pour y être déposées dans la cathédrale Sainte-Réparate[134]. Le reliquaire, en argent et cristal, orné

---

[125] *Ibid*., p. 3-4.
[126] *Ibid*., p. 5 et p. 20.
[127] AD06, E 126/021 DD5/1, p. 22.
[128] AD06, C 164, Insinuation 1640, f. 377v, 24 janvier 1640.
[129] J. Raybaud, *Histoire des Grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles…, op. cit*., II, p. 208.
[130] A. Brogini, *Malte, frontière de chrétienté…, op. cit*., p. 78.
[131] Jean-Marc Roger, « L'Ordre de Malte et la gestion de ses biens en France du milieu du XVIe siècle à la Révolution », dans Charles Higounet (dir.), *Les ordres militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XIIe-XVIIIe siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, Flaran 6, 1986, p. 169-203.
[132] J. Raybaud, *Histoire des Grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles…, op. cit*., II, p. 208.
[133] Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione…*, II, *op. cit.*, p. 42 ; J. Raybaud, *Histoire des Grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles…, op. cit*., II, p. 259.
[134] G. Doublet, « Le Palais Lascaris… », art. cit., p. 132.

2022 n°3-4 noblesse8_2022 n°3-4 noblesse2.qxd 20/12/2022 15:52 Page 215

des armes du grand-maître, est confié aux bons soins de son neveu Jean-Baptiste, chargé de le remettre à l'évêque qui le fait déposer en procession dans la cathédrale sous le salut des canons de la ville et du Château[135]. Enfin, le grand-maître finance la construction d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, saint-patron de l'Ordre de Malte mais aussi prénom de son neveu, coseigneur de Castellar[136]. Lors de son décès en 1650, celui-ci demande d'ailleurs à y être enterré, s'il meurt à Castellar, et l'appelle dans son testament « sa chapelle de saint Jean-Baptiste »[137]. Il fait également don d'une somme d'argent pour que, chaque semaine, cinq messes y soient célébrées en l'honneur de son oncle, le grand-maître de Malte[138].

Au mois de juillet, le grand-maître, âgé de 94 ans, épuisé, tombe gravement malade :

> « chargé de tant d'années et d'autant de médecines, assailli par les ultimes infirmités contre lesquelles il résista 26 jours, il quitta la vie le 14 août 1656, exemplaire dans ses actes de piété chrétienne… Prince d'une grande force d'âme et de corps[139], sage et de bon conseil, sa vie peut servir de modèle à ses plus zélés successeurs »[140].

Son corps est enterré dans la crypte des grands-maîtres de l'église conventuelle de Saint-Jean. Plus tard, son neveu Jean-Paul de Lascaris, commandeur, grand-croix et Capitaine général des galères, lui fait ériger, dans la chapelle de Provence de l'église, un magnifique monument funéraire baroque[141], agrémenté d'une épitaphe et d'un buste, dont le palais Lascaris a fait faire une reproduction en 2000, dans le cadre d'une exposition sur l'Ordre de Malte et le grand-maître. L'épitaphe dit ceci[142] :

> « A Dieu, Suprême et Tout-Puissant.
>
> Passant, lis et pleure, ci-gît Frère Jean-Paul de Lascaris Castellar, grand-maître et prince de Malte qui, descendant des empereurs et des comtes de Vintimille, en reçut la noblesse, qui vécut dans les conseils royaux et les ambassades, ce qui accrut son prestige, et qui, mourant pleuré de tous, devint immortel. Il régna 21 ans, béni parmi les princes, père pour ses sujets et très bénéfique pour sa Religion, pour laquelle il a financé une septième galère par les responsions, il a créé une nouvelle commanderie, il a construit tant d'édifices. Célébré par de nombreux titres sur la terre et sur la mer, toujours uni au seul Dieu, il mourut le 14ème jour d'août de l'année du Seigneur 1656, à l'âge de 94 ans.
>
> Ses parents en pleurs placèrent ce monument en gratitude ».

Buste du grand-maître Lascaris (reproduction à partir du buste du monument funéraire), Palais Lascaris, Nice.
© Cliché A. Brogini.

[135] P. Gioffredo, *Histoire des Alpes-Maritimes…, op. cit.*, p. 698.
[136] AD06, C 179, testament de Jean-Baptiste de Lascaris, coseigneur de Castellar, ff. 854r-854v, 13 avril 1650.
[137] AD06, C 179, f. 854r.
[138] AD13, 56H 559-243, procès de noblesse de Jules François Guillaume Joseph Marie de Lascaris Castellar, 1779, pièces écrites, p. 27.
[139] Ce dont on ne peut douter, attendu qu'il meurt presque centenaire !
[140] Dal Pozzo, *Dell'Historia della Sacra Religione…*, II, *op. cit.*, p. 254.
[141] Ibid., p. 256.
[142] Dane Munro, *Memento Mori. A companion to the most beautiful floor in the world,* Malte, MJ Publications Ltd, 2005, p. 181. L'auteur donne la transcription latine, ainsi qu'une traduction en anglaise de l'épitaphe.